



Local energy,  
positive impact

# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

31 DECEMBRE 2022



## Les solutions énergétiques de FDE en production et en prospection



GAZ



ELECTRICITE



CHALEUR

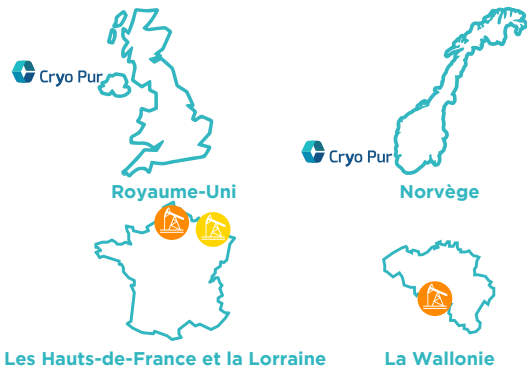


HYDROGENE



CO2

## De la production d'énergie locale sur nos territoires



## Le groupe en quelques chiffres



**22,5 MW DE CAPACITE ELECTRIQUE INSTALLEE SUR S1 2023**



**PLUS DE 3,5 MILLION TONNES DE CO2 ÉVITÉS PAR AN SUR LA BASE DU PORTEFEUILLE ACTUEL<sup>(1)</sup>**



**21,3 M€ CHIFFRE D'AFFAIRES S1 2023 +135% PAR RAPPORT A S1 2022**

## EBITDA

S1 2023 **x2,8 vs. S1 2022** **15,8 M€**

## Résultat opérationnel

S1 2023 **x3 vs. S1 2022** **14,6 M€**

## Résultat net<sup>(2)</sup>

S1 2023 **x4 vs. S1 2022** **10,4 M€**

**INVESTISSEMENTS BRUTS**

**6,1 M€**

**CAPITAUX PROPRES<sup>(2)</sup>**

**74,7 M€**

**TRÉSORERIE DISPONIBLE**

**26,6 M€**

**RATIO D'ENDETTEMENT NET**

**42%**

# RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

**ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE  
DE L'EXERCICE 2022-2023** 4

**FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE** 8

**TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES** 9

**PERSPECTIVES DU GROUPE POUR  
L'EXERCICE 2023** 10

**RISQUES ET INCERTITUDES POUR  
L'EXERCICE 2023** 12

**ORGANES DE DIRECTION ET DE  
CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2022** 13



## ACTIVITE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2022-2023

### CHIFFRE D'AFFAIRES

Au 31 décembre 2022, La Française de l'Énergie (« FDE »), producteur d'énergie à empreinte carbone négative, a publié un **chiffre d'affaires pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023 de 21,3 M€** en croissance de **135%** par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

#### Evolution des ventes entre les premiers semestres 2022 et 2023 :

€	H1 2023	H1 2022	Var.	Var. %
Ventes gaz - France	7 642 306	4 910 096	2 732 210	55.6%
Ventes électricité - France	6 679 394	3 181 222	3 498 172	110.0%
Ventes électricité - Belgique	6 216 077	816 635	5 399 442	661.2%
Ventes chaleur - France	246 448	194 912	51 535	26.4%
Equipement et services Cryo Pur - Norvège, Irlande	561 783	0		
<b>Total CA</b>	<b>21 346 006</b>	<b>9 102 865</b>	<b>12 243 142</b>	<b>134.5%</b>

#### Activité Gaz (France)

Sur les premiers six mois de l'exercice 2023, **l'activité de production de gaz affiche un chiffre d'affaires de 7,6 M€**, en progression de +56% par rapport à l'année passée, dans un contexte de prix de marché soutenus. Les ventes de gaz représentent ainsi 36% du chiffre d'affaires au S1 2023.

#### Activité Electricité (France et Belgique)

Le chiffre d'affaires issu de la **production d'électricité a été multiplié par 3 et s'élève à 12,9 M€ au premier semestre 2023**. Cette progression reflète la croissance du parc de cogénérations dans les Hauts-de-France et en Wallonie, dont **la capacité installée a augmenté de +50%** entre les 2 périodes, pour atteindre 22,5 MW. L'activité en Belgique représente désormais 48% du chiffre d'affaires électricité du Groupe.

Au 31 décembre 2023, **le Groupe bénéficie d'un tarif garanti pour 53% de sa capacité installée en France et en Belgique**. La valorisation de l'électricité produite sur les nouveaux sites est désormais réalisée via des contrats de type « Power Purchase Agreement (PPA) » permettant d'optimiser la valeur de notre production sur la durée.

Cette très bonne dynamique de l'activité devrait se poursuivre au second semestre, grâce à la contribution des 15 cogénérations opérationnelles et à des prix du gaz et de l'électricité soutenus, sans plafonnement sur les prix de vente pour les énergies produites à partir du gaz de mines.

#### Activité Chaleur (France)

Les **revenus issus de la vente de chaleur**, liés au projet de Béthune et à la centrale de solaire thermique à Creutzwald, restent solides et s'élèvent à **246 K€** sur ce semestre.

#### Activité Cryo Pur

La **contribution de Cryo Pur** sur ces 6 premiers mois est de **562 K€** et représente principalement la reconnaissance des derniers revenus associés à la vente de son **installation de production de Bio-GNL et Bio-CO<sub>2</sub> en Norvège**.

## **EBITDA ET RESULTAT OPERATIONNEL**

Grâce à un environnement de prix de l'énergie élevé et une croissance continue des volumes de production, **l'EBITDA a été multiplié par 3** sur ce semestre et atteint **15,8 M€** (comparé à 5,7 M€ sur le premier semestre 2022). La **marge d'EBITDA s'inscrit à 74%** (S1 2022 : 62%), déjà au-dessus des objectifs de marge du Groupe à fin 2026.

Dans un contexte inflationniste, cette solide performance s'explique par la **maîtrise des coûts des biens et services, représentant 11% du chiffre d'affaires au S1 2023 (28% au S1 2022) et des charges administratives** (hors Cryo Pur et comptabilisation des actions gratuites en IFRS), stables à **2,1 M€** sur le semestre.

A noter que la valorisation du Crédit Impôt Recherche et Innovation au titre de l'année civile 2022 est inclus en produit opérationnel pour un montant total de 614 K€.

Le Résultat Opérationnel enregistre aussi une croissance spectaculaire (X3) pour atteindre **14,6 M€** sur ce semestre.

## **INVESTISSEMENTS**

Durant le premier semestre 2023, FDE a continué sa politique d'investissements, renforçant ainsi son positionnement unique grâce au déploiement de solutions énergétiques locales bas carbone en France, avec notamment la mise en service de 2 nouvelles cogénérations de 1,5 MW sur le site d'Avion (3 MW) et les premières dépenses associées au développement des nouvelles cogénérations en France, pour 2,2 M€.

Grace à près de 2,4 M€ d'investissements sur ce semestre, le Groupe a finalisé la construction de la centrale photovoltaïque au sol de 15 MW à Tritteling-Redlach en Moselle qui est rentrée en production en janvier 2023.

## **TRESORERIE ET FINANCEMENT**

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2022 atteint **26,6 M€**, en amélioration de **2,7 M€** par rapport au 30 juin 2022.

Cette amélioration s'explique par une activité opérationnelle porteuse et la levée de financements supplémentaires permettant le maintien d'une politique active d'investissements sur la période.

Les flux liés aux activités opérationnelles du Groupe ont été positifs sur le semestre, avec un cash-flow d'exploitation de **9,9 M€** sur les six mois de 2023 (130 K€ au S1 2022). Celui-ci a en effet été positivement impacté par une activité soutenue et une hausse des prix du gaz et de l'électricité en France et Belgique.

Les flux liés aux investissements ont été négatifs pour **7,5 M€** et en augmentation sur l'exercice pour **3,8 M€**. Ces flux d'investissements confirment la croissance du Groupe, avec notamment les travaux pour l'extension du parc de cogénérations en France et le projet des 15 MW de photovoltaïque au sol à Tritteling.

Les flux de trésorerie de financement sont proches de l'équilibre, positifs de **232 K€** par rapport à 19,7 M€ sur le S1 2022, avec le tirage de 5 M€ sur la nouvelle obligation verte d'un montant global de 20 M€ souscrite par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM) en septembre 2022.

Le succès de ce nouveau financement qui va permettre notamment d'accélérer le développement de la nouvelle filiale Cryo Pur spécialisée dans le traitement du biogaz et



sa liquéfaction en Bio-GNL et Bio-CO<sub>2</sub>, prouve la pertinence du modèle de FDE reposant sur des solutions énergétiques à forts impacts environnementaux, économiques et sociaux sur les territoires, tout en permettant au Groupe de limiter l'utilisation de ses fonds propres et d'optimiser encore le **coût de son capital**, notamment dans un contexte de hausse des taux.

L'endettement du Groupe reste faible avec un ratio endettement net sur fonds propres s'établissant à **42% à fin décembre 2022** (comparé à 50% à fin juin 2022), un niveau conservateur permettant au groupe de financer sereinement son développement.

## **IMPACTS EXTRA FINANCIERS**

Conformément aux articles L 225-102-1 et L 22-10-36 du Code du commerce, la présente section présente les conséquences sociales, environnementales et sociétales de l'activité du Groupe.

Pour mesurer les impacts extra-financiers, FDE s'appuie sur ses valeurs fondamentales d'excellence, de transparence, de respect et de responsabilité. Celles-ci s'appliquent à toutes nos opérations et à chacune des communautés où nous vivons et travaillons.

Guidé par notre Code de conduite et d'éthique professionnelle, FDE respecte ou dépasse les exigences de toutes les lois et normes applicables dans les communautés où nous opérons, dans chacune des régions de France et de Belgique. Ce faisant, nous nous sommes engagés à être transparent et respectueux avec l'ensemble de nos parties prenantes (nos investisseurs, collaborateurs, partenaires, fournisseurs et communautés).

Pour rappel, les aspects extra-financiers sont intégrés à toutes les facettes de notre groupe et se reflètent dans les domaines clés suivants :

- **La gouvernance et l'éthique** : FDE fait preuve d'une solide gouvernance d'entreprise, en amélioration continue avec un leadership qui donne l'exemple des normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité et un engagement fort pour le développement responsable de notre portefeuille d'actifs de production d'énergies valorisé en circuits courts, au plus près des besoins des territoires concernés. Notre modèle intègre efficacement des considérations éthiques, fiscales, environnementales et sociales, ce qui se traduit par l'excellence opérationnelle et la protection de notre capital humain, environnemental, financier, opérationnel, intellectuel et réputationnel.
- **Le capital humain** : L'engagement de FDE envers les hommes et femmes est ancré dans nos valeurs fondamentales ; nous valorisons et prenons soin de nos employés, et pensons que chaque employé et partenaire mérite d'être traité avec dignité et respect. Nous reconnaissons les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme et avons mis en place des politiques pour soutenir ces principes dans la conduite de nos opérations, y compris au travers de la création d'un lieu de travail juste et égalitaire. Nous encourageons nos employés à donner le meilleur d'eux-mêmes, et valorisons le travail d'équipe, la collaboration et l'innovation qui mènent à la création à la fois d'un lieu de travail agréable et d'une performance exceptionnelle de l'entreprise.
- **Santé, sécurité et environnement (HSE)** : FDE s'engage à mener ses activités de manière à protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs et collaboratrices, sous-traitants et du public tout en réduisant son impact sur l'environnement. Notre objectif est de développer une culture HSE reconnue comme un modèle par notre industrie et nos parties prenantes, ce qui se traduit par un lieu de travail sain et sécurisé en tout temps. Chaque membre du personnel, y compris la direction, est responsable de la bonne application des principes HSE et est activement impliqué dans l'amélioration continue des performances HSE notamment via son système qualité.
- **Les communautés** : FDE s'efforce de soutenir les communautés dans lesquelles elle

opère en utilisant un modèle de partage de la valeur. Nous travaillons à développer des opportunités économiques et d'emploi, à établir des relations positives et à contribuer à des partenariats significatifs et mutuellement bénéfiques qui renforcent à la fois la communauté et renforce les capacités de notre entreprise. Notre approche en circuits courts favorise l'investissement local et contribue à la qualité de vie de nos communautés en apportant des solutions aux problèmes sociaux, économiques, environnementaux et culturels.

L'illustration de la qualité des performances extra-financières du Groupe se traduit par le classement ESG obtenu avec, notamment, sa notation **Gaïa Research** où FDE conserve son leadership parmi les PME du secteur énergétique en améliorant pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive sa notation.

Le Groupe est également le **seul producteur d'énergie à empreinte carbone négative en France et en Belgique** du fait des émissions de méthane fatal que FDE capte afin d'éviter leur rejet à l'atmosphère. En effet, le gaz de mine s'accumule dans les anciennes galeries des mines de charbon et remonte à la surface par les anciens puits de mine, avant de s'échapper à l'atmosphère s'il n'est pas récupéré. Ce gaz est principalement composé de méthane, un gaz ayant un **Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) 82,5 fois plus important que le CO<sub>2</sub> sur 20 ans** d'après le **dernier rapport d'évaluation du GIEC (AR6) publié en 2021**.

A ce jour, le Groupe est ainsi le plus important contributeur à l'effort de réduction de l'empreinte carbone de la Région Hauts-de-France, grâce **aux émissions de CO<sub>2</sub>eq évitées par an** sur ses différents sites de captage et de valorisation en circuits courts du gaz de mine.

En Belgique, le captage du gaz de mine et sa valorisation sous forme d'électricité et, à terme, de chaleur, grâce à cinq cogénérations d'une capacité totale installée de 7,5 MW, permet d'éviter l'émission de **808 000 tonnes de CO<sub>2</sub>eq par an**, selon l'étude d'impact complet réalisée par **l'Université Polytechnique de Mons (UMONS) en 2022**. Cela correspond aux émissions de CO<sub>2</sub> d'une ville de 100 000 habitants soit l'équivalent de 2,7 % de la population de la Région Wallonie<sup>1</sup>.

En utilisant également le référentiel actualisé du GIEC (AR6) sur 20 ans, l'activité de captage et de valorisation de gaz de mine du Groupe va permettre d'éviter, sur l'exercice 2023, **plus de 3,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq par an<sup>2</sup>**, avec un **objectif d'atteindre 10 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq évitées par an d'ici 2026**, confirmant le rôle prépondérant de FDE dans la transition écologique européenne.

La production de chaleur à partir de la centrale solaire thermique de Creutzwald permet également à FDE de réduire de 560 tonnes par an l'empreinte carbone de ce territoire.

1 Source: Banque Mondiale 2018

2 Source: FDE, sur la base de la certification INERIS 2019 actualisée avec un PRG de 82.5 et incluant le site de Béthune et Avion 7

## FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

### PROJETS OPERATIONNELS

#### Installation du premier projet photovoltaïque au sol de 15 MW à Tritteling-Redlach

Le 20 octobre 2020, FDE a été lauréat d'un projet de centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de **14,92 MW**, lors du dernier appel d'offres solaire de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Cette centrale est implantée dans la région Grand Est, sur le site d'une ancienne décharge située à Tritteling-Redlach. Ce site produira 16 GWh par an sur une durée de 30 ans et permettra d'alimenter en électricité verte l'équivalent de plus de 7 000 personnes, soit près de **30 % de la population de la communauté d'agglomération (District Urbain de Faulquemont)**.

La construction de la centrale a été **mise en service en janvier 2023**. Au 31 décembre 2022, ce sont ainsi des investissements cumulés de 8,4 M€ qui auront été portés par le groupe FDE pour ce projet. Dans le contexte actuel, le projet bénéficiera dans un premier temps de conditions de prix de vente très attractives pendant 18 mois, sans plafonnement de prix.

La réalisation de ce projet confirme l'expertise de FDE en matière de solutions énergétiques valorisantes pour le territoire et marque une étape clé du Groupe dans le déploiement de sa stratégie solaire puisqu'avec une capacité de 15 MW, ce projet est le plus important des six projets photovoltaïques sélectionnés pour la région Grand Est dans le cadre de cet appel d'offres CRE 4.8.

#### Mise en production des 2 nouvelles cogénérations sur le site d'Avion 7

Afin de poursuivre son plan de développement qui verra à terme 100 MW de capacité électrique installée afin de valoriser le gaz de mine dans 5 régions d'Europe d'ici FY 2026, FDE a **mis en production en juillet 2022 deux unités additionnelles de cogénérations** augmentant ainsi les capacités installées sur le site d'Avion de 3 MW à 6 MW.

Cette augmentation des capacités de production se réalise dans un environnement de prix de l'électricité particulièrement favorable. L'électricité de ces unités est en effet valorisée sous **contrat PPA (Power Purchase Agreement)** à 3 ans et le Groupe a sécurisé pour ses deux cogénérations à Avion, des **prix pour 2023 à plus de 300 €/MWH**, permettant ainsi d'optimiser la valorisation des revenus associés à ces installations.

### FINANCEMENTS

#### Emission d'une nouvelle obligation verte de 20 millions d'euros

Le 23 septembre 2022, FDE via sa filiale LFDE International, a émis une nouvelle tranche d'obligations vertes de 20 M€ pour le développement de ses solutions énergétiques bas carbone en Europe. Ce financement est octroyé par Edmond de Rothschild Asset Management (EDRAM), l'un des principaux fonds d'investissement dans l'énergie et les infrastructures en Europe. Le montant débloqué sur le semestre au titre de ce financement est de 5 M€.

Cette obligation verte financera le portefeuille de solutions énergétiques existantes du Groupe, et plus particulièrement les **futurs projets de Bio-GNL et de Bio-CO<sub>2</sub>** actuellement portés par sa filiale Cryo Pur.

Le financement constitue la seconde tranche du financement contracté en septembre



2021 avec BRIDGE, la plateforme de dette infrastructure d'EDRAM. Cette "obligation verte" a été évaluée conforme aux Principes applicables aux Obligations Vertes de l'ICMA (International Capital Market Association) via une opinion d'EthiFinance, expert indépendant reconnu.

L'obligation est assortie d'une maturité de 7 ans, et permet à FDE de sécuriser des ressources financières nécessaires pour accélérer sa stratégie de développement et atteindre ses objectifs pour l'exercice 2026, à un taux initial de 6 % réduit à 5,5% quand le groupe emprunteur atteint 25 M€ d'EBITDA. Ce taux octroyé dans un contexte de remontée forte des taux d'intérêts confirme le **profil de risque peu élevé de FDE et son savoir-faire dans la construction et l'exploitation d'actifs de production d'énergies bas carbone de premier ordre.**

## Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

### Annnonce du lancement d'un programme de rachat d'actions

Le 30 janvier 2023, FDE a annoncé l'initiation d'un programme de rachat d'actions pour un **montant maximum de 50 millions d'euros** conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires de FDE du 30 novembre 2022, et FDE ne pourra détenir plus de 10% des actions de son capital.

Les investissements réalisés par le groupe dans ses activités énergétiques ces dernières années se sont traduits par une importante génération de trésorerie récurrente et le renforcement de son bilan. De l'avis du conseil d'administration et de la direction de FDE, **la capitalisation boursière actuelle est nettement inférieure à la valeur du portefeuille de solutions énergétiques profitables et bas carbone développées par le groupe.** Dans ce contexte, les rachats d'actions devraient accroître la valeur intrinsèque des actions FDE, au bénéfice des actionnaires existants.

La solidité financière du groupe reste un axe clé pour FDE afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, en se concentrant sur le développement de solutions énergétiques bas carbone et l'augmentation de la production de gaz, d'électricité, de chaleur, de Bio-CO<sub>2</sub> et d'hydrogène en Europe. **La structure de bilan actuel du groupe et la génération continue de trésorerie sont amplement suffisants pour réaliser le plan de développement annoncé pour l'exercice 2026** et FDE veillera à ce que tout rachat d'actions ne réduise pas la position de trésorerie consolidée et équivalents en dessous de 15 millions d'euros.

Le montant des achats variera donc en fonction des niveaux de liquidités disponibles, de l'attractivité des nouveaux investissements et autres opportunités commerciales au-delà de celles annoncées dans le plan 2026, ainsi que du degré de décote par rapport à l'estimation de la valeur intrinsèque par la direction.

## TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Aucune nouvelle transaction avec les parties liées n'est intervenue au cours de ce premier semestre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

La note 4.5 « parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés semestriels condensés donne toutes les informations nécessaires quant aux transactions en cours avec les parties liées, leur nature et les montants à considérer sur ce semestre.

## PERSPECTIVES DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2023

Le Groupe confirme son objectif de croissance soutenue avec la poursuite de son développement dans le captage et la valorisation en circuits courts du gaz, du renforcement de son activité solaire et du développement de nouveaux projets de Bio-GNL et Bio-CO<sub>2</sub> en France mais aussi à l'international. La production d'hydrogène bleu ou turquoise ainsi que les activités de stockage de CO<sub>2</sub> sont également des segments de croissance pertinents pour le Groupe.

FDE continue de développer sa stratégie axée sur la mise en place de solutions énergétiques afin de produire et valoriser les énergies locales en circuits courts et contribuer à la réduction de l'empreinte carbone des territoires concernés par son activité.

Grâce au positionnement du Groupe développé depuis plus d'une décennie en tant que producteur d'énergies locales bas carbone, FDE a annoncé en juillet 2022 de **nouveaux objectifs pour l'exercice FY2026**, s'articulant autour de trois indicateurs clefs :

- Une contribution environnementale renforcée avec plus de **10 millions de tonnes d'émissions CO<sub>2</sub>eq** évitées par an, notamment grâce à son activité de captage de gaz de mine qui permet d'éliminer une pollution inéluctable autrement ;
- Une croissance forte afin d'atteindre un **chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 M€** ; et
- Une amélioration continue de sa rentabilité avec un **EBITDA excédant 50 M€**.

### Cogénérations (électricité et chaleur)

Les cogénérations supplémentaires prévues dans le cadre du plan de développement permettant d'atteindre **100 MW d'ici fin FY 2026** seront principalement déployées sur de nouveaux sites en France et en Belgique, mais d'autres projets sont à l'étude en Europe.

Le Groupe attend notamment les autorisations administratives définitives de l'Etat français pour capter et valoriser le gaz de mine sur 7 nouveaux sites dans les Hauts-de-France, tout en progressant en parallèle sur les aspects opérationnels et financiers, avec notamment l'optimisations des contrats de vente à des niveaux de prix attractifs pour 4 des installations existantes. A ce jour, une grande partie des prix de vente sous ces contrats représentant plus de 50% du portefeuille français, sont fixés à plus de 230 €/MWH pour le reste de l'année 2023.

### Solaire (thermal et photovoltaïque)

FDE a également mis en production sa première centrale photovoltaïque au sol d'une capacité installée de 15 MW, qui contribuera positivement au résultat de l'exercice 2023. Le Groupe a par ailleurs l'ambition d'ici **fin FY 2026 de développer 100 MW de fermes photovoltaïques au sol**, au cœur de ses bassins d'activités, afin de mettre à disposition des consommateurs locaux une énergie toujours plus décarbonée, produite en circuits courts. FDE a ainsi déjà sécurisé 22 hectares de terrains dans le Grand Est, 18 hectares dans les Hauts-de-France, et près de 44 hectares supplémentaires en Belgique.

### Gaz Lorrain

**L'inclusion du gaz comme énergie de transition dans la taxonomie européenne** confirme le positionnement du gaz comme énergie primaire clef pour répondre aux enjeux de la transition écologique en Europe. Le Groupe, détenteur exclusif en Lorraine des plus importantes ressources de gaz en Europe continentale, serait en mesure de fournir dans les conditions environnementales les plus strictes, un gaz local aux ménages et aux industriels

du territoire avec une empreinte carbone dix fois inférieure à celle du gaz consommé en France<sup>3</sup>, permettant également de renforcer la sécurité d’approvisionnement du territoire. Pour rappel, les réserves certifiées de la Lorraine se montent à **6.7 milliards de m<sup>3</sup> de gaz** (1P, 2P et 3P) et la valeur d’actif nette<sup>4</sup> du gaz lorrain a été estimée à 318 millions d’euros en janvier 2022.

En attendant l’octroi de la concession Bleue Lorraine, le Groupe continue d’avancer sur les aspects techniques des deux axes stratégiques liés à l’hydrogène et au stockage de CO<sub>2</sub>.

Concernant l’hydrogène, FDE développe la production d’hydrogène par pyrolyse du méthane (via un consortium industriel d’envergure qui verra la mise en place de pilote de production d’hydrogène décarboné en amont d’un possible développement industriel).

Concernant le stockage de CO<sub>2</sub>, après 6 ans de travaux en partenariat avec l’Université de Lorraine et le CNRS et le soutien de la Région et de l’Etat (Pacte Etat Région), et près de 5 M€ d’investissements, la capacité de stockage du CO<sub>2</sub> très importante a été démontrée en laboratoire dans le réservoir constitué par les charbons lorrains. L’eau contenue dans les fractures naturelles de la roche possède un PH basique favorisant fortement le stockage du CO<sub>2</sub> sous forme minérale ; le CO<sub>2</sub> une fois dissous ne pourra plus migrer en dehors des veines de charbon, ce qui rend cette opportunité particulièrement intéressante pour contribuer à atteindre la neutralité carbone sur ce territoire qui compte par ailleurs des émissions importantes.

### Bio-GNL et Bio-CO<sub>2</sub>

La contractualisation de **nouveaux projets en Europe avec la technologie de Cryo Pur** est en cours de finalisation, alors que le Groupe met en place sa stratégie d’optimisation industrielle et de standardisation qui lui permettront de répondre à la demande croissante de Bio-GNL et Bio-CO<sub>2</sub>.

Capitalisant sur 35 années de Recherche & Développement, Cryo Pur a en effet développé une technologie de rupture brevetée qui épure le biogaz en Bio-CO<sub>2</sub> et en Biométhane avant de le liquéfier pour sa valorisation. La technologie de Cryo Pur repose sur un système de cryogénéisation qui associe un système de cascades de réfrigération intégrées pour séparer et liquéfier les différents composants des gaz.

Le Bio-CO<sub>2</sub> produit grâce au processus de Cryo Pur peut être valorisé en circuits courts sur l’ensemble de la chaîne de valeur, y compris par les acteurs de l’industrie alimentaire ; le Bio-GNL peut être vendu à des consommateurs en substitution des carburants fossiles.

Grâce à ces procédés reposant sur **8 grandes familles de brevets internationaux**, le Bio-GNL et le Bio-CO<sub>2</sub> obtenus répondent ainsi aux besoins de tous les types d’application. Cette technologie permet ainsi aux agriculteurs, coopératives, industriels et énergéticiens de valoriser efficacement tout le potentiel énergétique de leurs produits et déchets tout en **réduisant les émissions diffuses de méthane et de CO<sub>2</sub>**. La technologie est aujourd’hui en exploitation notamment au Royaume-Uni et en Norvège sur **2 sites de production de biogaz détenus par des acteurs industriels et agricoles** (Greenville Energy et Renevo), avec une capacité totale de production à ce jour de 4.000 tonnes de Bio-GNL et de 5.500 tonnes de Bio-CO<sub>2</sub> par an.

Le savoir-faire d’optimisation industrielle et de gestion de projets de FDE permettra ainsi de

<sup>3</sup> Etude de l’Institut für Energie und Umweltforschung de Heidelberg (Bade-Wurtemberg, Allemagne) réalisée en 2016

<sup>4</sup> La valeur actualisée nette (VAN) correspond aux flux de trésorerie actualisés à 10% sur la durée de la concession intégrant les revenus avec un prix de vente de gaz moyen de 28.08 €/MWh (source EEX - PEG Nord France 2030 – 12/01/22), les investissements, les coûts opératoires et les dépenses fixes et variables annuelles.

déployer encore plus efficacement les technologies brevetées mises au point par cette filiale en appliquant le modèle d'opérateur développé avec succès par FDE sur les activités de gaz de mine et de solaire en France et en Belgique. Ainsi, le Groupe a pour objectif d'avoir plus de **10 sites européens en opération d'ici FY 2026**, pour devenir un des leaders européens de la production de Bio-GNL et de Bio- CO<sub>2</sub>.

Par ailleurs, le Groupe continue de prospecter sur des **opérations de croissance externes** afin de renforcer son positionnement en tant qu'acteur européen majeur œuvrant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des consommateurs, industriels et particuliers.

## RISQUES ET INCERTITUDES POUR L'EXERCICE 2023

Par rapport aux risques présentés en partie 7 - PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE de son rapport financier annuel tel que publié le 31 octobre 2022, le Groupe n'identifie pas de risque complémentaire qui serait à prendre en considération pour ses activités au cours du second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Parmi l'ensemble de ces risques, ceux considérés comme les plus importants sont les suivants :

- Evolution et volatilité des prix du gaz et de l'électricité pouvant avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.
- Risque réservoir avec un endommagement du vide minier et un déplacement de la ressource par rapport au point de captage considéré.
- Difficulté à obtenir des nouveaux financements dans les conditions financières et délais impartis pouvant freiner les projets d'expansion du Groupe et ses nouveaux projets.
- Evolutions non anticipées ou nouvelles contraintes réglementaires pouvant entraîner le retard ou la remise en question de projets de développement.

# ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE AU 31 DECEMBRE 2022

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Julien Moulin  
*Président*

Antoine Forcinal  
*Directeur Général*

Christophe Charlier <sup>(a)</sup>

Alain Liger <sup>(a)</sup>

## COMITE DES COMPTES ET DE L'AUDIT

Christophe Charlier  
*Président*

Julien Moulin

Alain Liger

## COMITE DES NOMINATIONS ET DES REMUNERATIONS

Alain Liger  
*Président*

Julien Moulin

Christophe Charlier

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

MAZARS <sup>(b)</sup>  
*représenté par Laurence Fournier*

BDO Paris <sup>(c)</sup>  
*représenté par Sébastien Haas*

(a) *Administrateur indépendant*

(b) *Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025.*

(c) *Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026.*



# COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES CONDENSES

<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>15</b>
<b>ETAT DU RESULTAT GLOBAL</b>	<b>15</b>
<b>BILAN CONSOLIDE</b>	<b>16</b>
<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</b>	<b>17</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES CONDENSES</b>	<b>19</b>
<b>1. Règles, méthodes et principes comptables</b>	<b>19</b>
<b>2. Notes annexes au compte de résultat</b>	<b>24</b>
<b>3. Notes annexes au bilan</b>	<b>30</b>
<b>4. Autres notes d'information</b>	<b>43</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE</b>	<b>51</b>
<b>DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</b>	<b>53</b>



## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2022	notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
		€	€
Chiffre d'affaires	2.1	21 346 006	9 102 865
Autre produits opérationnels	2.2	760 237	311 108
Coûts des biens et services vendus	2.3 / 2.4	-2 343 761	-2 511 672
Autres charges administratives et opérationnelles	2.3 / 2.4	-3 897 054	-2 412 050
Autres produits/(charges)		-106 312	53 572
Dotations nettes sur provisions	2.5	78 524	1 128 820
<b>EBITDA</b>		<b>15 837 640</b>	<b>5 672 642</b>
Dotations aux amortissements et dépréciations		-1 236 584	-879 524
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>14 601 056</b>	<b>4 793 118</b>
Produits financiers		132 881	10 158
Coût de l'endettement financier brut	2.6	-570 665	-1 267 903
Autres charges financières	2.6	-74 451	-19 766
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>14 088 822</b>	<b>3 515 607</b>
Impôts courants et différés	2.7	-3 760 069	-935 987
<b>Résultat net</b>		<b>10 328 752</b>	<b>2 579 620</b>
Résultat net, part du groupe		10 413 265	2 607 050
Résultat net, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-84 513	-27 430
<i>Résultat par action, part du groupe</i>			
- <i>Résultat de base par action</i>		2.01	0.50
- <i>Résultat dilué par action</i>		2.01	0.50

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2022	notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
		€	€
Résultat net		10 328 752	2 579 620
-		-	-
<b>Éléments transférables ultérieurement en résultat</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Ecart actuariels sur régimes de retraites		4 445	-3 046
Effet d'impôt		-1 111	762
<b>Éléments non transférables ultérieurement en résultat</b>		<b>3 334</b>	<b>-2 285</b>
<b>Résultat global</b>		<b>10 332 086</b>	<b>2 577 335</b>
Résultat global, part du groupe		10 416 599	2 604 765
Résultat global, part des intérêts ne donnant pas le contrôle		-84 513	-27 430
<i>Résultat global par action, part du groupe</i>			
- <i>Résultat de base par action</i>		2.01	0.50
- <i>Résultat dilué par action</i>		2.01	0.50

## BILAN CONSOLIDE

### SITUATION FINANCIERE - BILAN CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2022

		31 décembre 2022	30 juin 2022
		€	€
<b>ACTIFS</b>			
Ecart d'acquisition	3,1	4 574 012	5 758 856
Actifs d'exploration	3,2	45 658 337	45 996 551
Autres immobilisations incorporelles		1 037 329	3 546
Droits miniers prouvés	3,3	24 088 742	24 261 443
Autres immobilisations corporelles	3,4	34 740 031	29 033 205
Actifs financiers non courants		1 758 466	1 818 714
Impôts différés actifs	2,7	2 347 858	1 667 469
<b>Actifs non courants</b>		<b>114 204 775</b>	<b>108 539 784</b>
Stocks		478 171	563 433
Créances clients et comptes rattachés	3,5	10 600 517	8 762 185
Autres actifs courants	3,5	4 339 810	4 361 505
Charges constatées d'avance et étalées	3,5	268 445	261 646
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3,6	26 642 136	23 985 203
<b>Actifs courants</b>		<b>42 329 079</b>	<b>37 933 971</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>156 533 854</b>	<b>146 473 756</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
Capital	3,7	5 182 604	5 172 813
Primes	3,7	44 052 241	44 062 032
Autres réserves		14 984 606	6 750 233
Résultat net part du groupe		10 413 265	7 314 163
Autres éléments des capitaux propres		29 186	25 853
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>74 661 902</b>	<b>63 325 093</b>
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-303 204	-232 168
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>		<b>74 358 698</b>	<b>63 092 925</b>
Dette financière non courante	3,9	44 279 848	48 861 166
Provisions non courantes		2 510 243	3 183 758
Provisions pour engagements de retraite		65 186	63 709
Impôts différés passifs	2,7	6 711 732	6 427 840
Autres passifs non courants		1 173 165	1 563 750
<b>Passifs non courants</b>		<b>54 740 174</b>	<b>60 100 223</b>
Dette financière courante	3,9	13 411 527	6 910 409
Provisions courantes		70 423	283 576
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 317 973	4 386 301
Fournisseurs d'immobilisations		2 572 027	3 980 142
Autres passifs courants		7 063 033	7 720 179
<b>Passifs courants</b>		<b>27 434 982</b>	<b>23 280 608</b>
<b>Total Capitaux propres et Passifs</b>		<b>156 533 854</b>	<b>146 473 756</b>

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période de 6 mois close le 31 décembre 2022	notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
		€	€
<b>Activités d'exploitation</b>			
Résultat net de l'ensemble consolidé		10 328 752	2 579 620
Charge d'impôt courant et différé	2.7	3 760 069	935 987
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs des immobilisations corporelles et incorporelles		1 236 584	879 524
Dotations nettes aux provisions		-78 524	-1 128 820
Plus/moins-value sur cessions d'actifs			
Variation du besoin en fond de roulement d'exploitation	4.1	-2 359 056	-2 772 917
Variation du BFR - autres actifs et passifs	4.1	-3 292 684	-2 051 822
Charge sur plans d'attribution d'actions		911 514	315 902
Coût de l'endettement financier brut	2.6	570 665	1 267 903
Impôt payé		-1 491 383	-4 815
Autres éléments non monétaires		297 776	109 750
<b>FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>		<b>9 883 713</b>	<b>130 312</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Frais d'exploration immobilisés	3.2	-126 752	-205 547
Investissements corporels et incorporels	3.4	-5 978 386	-4 954 433
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels		24 996	
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations		-1 408 115	918 817
Subventions encaissées sur activités d'investissement			187 437
Acquisition/cession d'actifs financiers		29 215	434 810
Acquisition de participation net de trésorerie			
<b>FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-7 459 042</b>	<b>-3 618 916</b>
<b>Activités de financement</b>			
Apport en capital sur filiales		53 676	
Emission d'emprunts et dettes financières (hors frais)	3.9	5 000 000	27 500 000
Remboursement d'emprunts et dettes financières	3.9	-2 036 183	-6 124 387
Autres dettes financières	3.9	-1 312 085	-117 542
Coût de la dette nette: intérêts payés		-1 233 146	-743 804
Frais payés sur emprunts		-240 000	-786 250
<b>FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>		<b>232 262</b>	<b>19 728 017</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>		<b>2 656 934</b>	<b>16 239 413</b>
trésorerie nette à l'ouverture		23 985 203	6 839 950
<b>TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE</b>		<b>26 642 136</b>	<b>23 079 363</b>

La trésorerie nette à la clôture présentée dans le tableau de flux de trésorerie consolidé est constituée des comptes bancaires nets des concours bancaires courants, des comptes de caisse ainsi que de la part trésorerie issue du contrat de liquidité mis en œuvre par le Groupe.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Période de 6 mois close le 31 décembre 2022	Actions		Capital	Primes	Autres éléments des capitaux propres	Résultat et autres réserves - part du groupe	Total capitaux propres - part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres de l'ensemble
	Nombre	Valeur nominale							
		€	€	€	€	€			
<b>Au 30 juin 2021</b>	<b>5 163 970</b>	<b>1</b>	<b>5 163 970</b>	<b>44 070 875</b>	<b>7 889</b>	<b>6 072 711</b>	<b>55 315 445</b>	<b>-40 770</b>	<b>55 274 675</b>
Résultat net						2 607 050	2 607 050	-27 430	2 579 620
Autres éléments du résultat global					-2 285		-2 285		-2 285
Plan d'attribution d'actions gratuites						315 902	315 902		315 902
Autres variations						163 643	163 643		163 643
Augmentation de capital (actions gratuites)	8 843	1	8 843	-8 843			0		0
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>5 172 813</b>	<b>1</b>	<b>5 172 813</b>	<b>44 062 032</b>	<b>5 604</b>	<b>9 159 306</b>	<b>58 399 755</b>	<b>-68 200</b>	<b>58 331 555</b>
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>5 172 813</b>	<b>1</b>	<b>5 172 813</b>	<b>44 062 032</b>	<b>25 853</b>	<b>14 064 395</b>	<b>63 325 093</b>	<b>-232 168</b>	<b>63 092 925</b>
Résultat net						10 413 265	10 413 265	-84 513	10 328 752
Autres éléments du résultat global					3 334		3 334		3 334
Plan d'attribution d'actions gratuites						911 514	911 514		911 514
Autres variations						8 696	8 696	13 477	22 173
Augmentation de capital (actions gratuites)	9 791	1	9 791	-9 791			0		0
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>5 182 604</b>	<b>1</b>	<b>5 182 604</b>	<b>44 052 241</b>	<b>29 187</b>	<b>25 397 870</b>	<b>74 661 902</b>	<b>-303 204</b>	<b>74 358 698</b>

L'augmentation de capital pour 9,8 K€ intervenue sur la période de 6 mois close le 31 décembre 2022 est liée à la constatation par le Président le 2 septembre 2022 de l'attribution définitive des actions gratuites aux bénéficiaires du cinquième plan mis en œuvre en 2020 par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 29 novembre 2019.

Suite à la réalisation de l'ensemble des conditions de présence et au terme de la période d'acquisition prévue par le Règlement du plan, 9.791 actions ont ainsi été attribuées, avec augmentation de capital par incorporation de primes d'émission.



## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES

### 1. REGLES, METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1. Principes généraux et base de préparation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice clos le 30 juin 2023 soit la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022, ont été arrêtés par le Conseil d'administration de FDE S.A. le 22 mars 2023.

Ces comptes ont été établis en conformité avec la norme IAS 34 sur l'établissement des comptes intermédiaires ainsi qu'avec les normes et interprétations comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2022.

Les comptes consolidés semestriels condensés sont préparés selon les mêmes règles et méthodes que celles retenues pour la préparation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022. En outre, les activités du Groupe ne sont pas considérées comme sujettes à une saisonnalité particulière sur une base annuelle et la comparabilité des comptes semestriels et annuels n'en est par conséquent pas affectée.

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur ce semestre par rapport au 30 juin 2022. Aucune variation du pourcentage d'intérêt dans les entités consolidées n'est intervenue au cours de la période.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en Euro qui est la monnaie fonctionnelle de la société mère et de ses filiales, hors Concorde Energy Inc. (dollar américain) qui ne présente pas d'activité au cours du semestre et des périodes comparables précédentes.

Les nouveaux amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire ont été pris en compte mais sans impact sur les comptes consolidés semestriels du Groupe au 31 décembre 2022 :

- Amendements à IFRS 3 : Mise à jour de la référence au cadre conceptuel,
- Amendements à IAS 16 : Produits générés avant l'utilisation prévue,
- Amendements à IAS 37 : Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire,
- Améliorations annuelles : Processus annuel d'amélioration des normes – cycle 2018-2020.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué de façon anticipée de normes ou amendements dans ses comptes consolidés au 31 décembre 2022.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS requiert de la part de la Direction générale du Groupe le recours à des estimations, hypothèses et jugements qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés semestriels condensés et leurs notes annexes, notamment les actifs, passifs et passifs éventuels comptabilisés ou présentés à la date de clôture ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils font l'objet d'une revue régulière par la Direction Générale du Groupe et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations. Certains de ces estimations, hypothèses ou jugements pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient

également être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

La mise en œuvre de ces estimations, hypothèses et jugements dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés semestriels consolidés et de leurs notes annexes au 31 décembre 2022 concerne principalement la mise en œuvre du principe de continuité d'exploitation, l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières d'exploration, la dépréciation des actifs et la détermination de leur valeur recouvrable, les provisions pour remise en état des sites et provisions pour grandes révisions, la constatation des actifs et passifs d'impôts différés ainsi que l'évaluation des paiements fondés sur des actions.

## 1.2. Règles et méthodes comptables

Ne sont présentées ci-dessous que les règles et méthodes considérées comme significatives au regard de l'activité du Groupe ou des événements intervenus durant ce premier semestre de l'exercice clôturant au 31 décembre 2022.

### A/ Principes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, le Groupe retient la méthode de consolidation par intégration globale dès lors que les trois conditions suivantes sont cumulativement réunies pour démontrer le contrôle :

- La détention du pouvoir sur l'entité
- L'exposition ou les droits à des rendements variables sur l'entité
- La capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter les rendements.

Les transactions, les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées, ainsi que les profits internes réalisés sont éliminés.

### B/ Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction générale évalue la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

En particulier, la Direction générale du Groupe revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation reste assurée, en tenant compte notamment de l'échéance de ses différents actifs et passifs et de ses cash-flows prévisionnels dont ceux issus de ses ventes de gaz et d'électricité.

Les flux de trésorerie d'exploitation générés par le Groupe pour le premier semestre 2023 s'élèvent à 9,9 M€ contre 130 K€ au S1 2022, avec au 31 décembre 2022, une trésorerie du Groupe positive pour 26,6 M€.

Les prévisions et les estimations de la Direction du Groupe quant à sa capacité à poursuivre son exploitation reposent en particulier sur les facteurs suivants : poursuite de la production de gaz, d'électricité et de chaleur dans les Hauts-de-France et dans le Grand-Est et d'électricité en Belgique selon les plans et hypothèses prévues (évolution des prix du gaz en France et d'électricité en France et en Belgique, quantité et qualité des volumes produits sur sites, capacité à injecter sur les réseaux), stabilité des charges générales et administratives, réalisation des opérations de maintenance et de grandes révisions nécessaires au bon fonctionnement de ses installations, notamment des cogénération installées dans les Hauts-de-France et en Wallonie.

Pour ce qui concerne les projets d'investissements significatifs pouvant être initiés dans les douze prochains mois, le Groupe a déjà obtenu les financements nécessaires notamment via les deux émissions d'obligations vertes par LFDE International en date du 15 septembre 2021 pour un montant de 25 M€, intégralement souscrites, et en date du 30 septembre 2022 pour un montant de 20 M€, dont 5M€ ont été tirés à la date de clôture.

Les prévisions réalisées par le Groupe jusqu'à fin décembre 2023, montrent que le Groupe générera suffisamment de trésorerie pour assurer la poursuite de ses activités.

Sur base de ces données et prévisions, le Groupe considère qu'il a la capacité de poursuivre son activité d'exploitation sur l'exercice 2023 et plus généralement pour les 12 mois à venir, de faire face à ses besoins de trésorerie et de régler ses dettes présentes à son bilan.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2022 ont ainsi été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

### C/ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'une obligation de performance est satisfaite par le transfert d'un bien ou d'un service au client, ce transfert étant considéré comme intervenu lorsque le Groupe n'est plus impliqué ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif des biens et services cédés.

Les obligations de performances sont identifiées à l'origine et déterminées sur base des termes contractuels et des pratiques commerciales habituelles et ce après identification des contrats rentrant dans le champ d'IFRS 15. Les prix de transaction sont eux alloués à chaque obligation de performance au prorata de leur prix de vente séparé.

Les ventes de gaz, d'électricité et de chaleur sont enregistrées selon les termes contractuels avec les principaux clients du Groupe, Total, EDF-OA, EDF Luminus, Dalkia, Enes et Gazel.

### D/ Impôts courants et différés

La charge d'impôt de la période comprend l'impôt courant et la variation d'impôt différé depuis la date de clôture précédente. Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables, notamment la France et la Belgique.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actif et de passif, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture et applicable aux périodes au cours desquelles les actifs seront réalisés ou les passifs réglés : les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement de taux est prise, et ce en résultat sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées directement en capitaux propres. Le taux d'impôt retenu pour la charge d'impôt courante sur l'exercice 2023 et pour le calcul des impôts différés s'est élevé à 25% contre 26.5% appliqué pour l'exercice 2022.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs. L'ensemble de ces impôts différés actifs sont dépréciés si estimés non recouvrables, seul le montant dont l'utilisation est probable étant constaté à l'actif du bilan. Au 31 décembre 2022, le montant des IDA non reconnus s'élève à 43,1 M€, dont 26,3 M€ sur Cryo Pur (France), 12,9 M€ sur l'entité LFDE International (Luxembourg) et 2,7 M€ sur Greenhill (Belgique).

## E/ Dépenses d'exploration

Les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration. Les coûts d'études et d'analyse ainsi que tous les coûts engagés avant l'obtention des titres miniers sont passés en charge de façon immédiate. Les dépenses géologiques et géophysiques, incluant les campagnes sismiques de prospection, sont également comptabilisées directement en charges de la période.

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- Le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- Dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, les coûts d'exploration sont immobilisés quand les deux conditions suivantes sont réunies :
  - Le puits a mis en évidence un volume suffisant de gaz pour justifier, le cas échéant, sa mise en production en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués,
  - Le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisation d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Les coûts d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions sont comptabilisés en charges.

## F/ Subventions d'investissement

Conformément aux deux traitements comptables possibles selon la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

La subvention accordée par la Région Grand-Est pour un programme de recherche centré autour de la valorisation du gaz de charbon lorrain en circuits courts, en partenariat avec l'Université de Lorraine, est classée en « autres passifs non courants » depuis 2018 pour 250 K€, dans l'attente de définir la juste répartition des dépenses éligibles qu'elle couvre, entre investissements d'exploration et charges de personnel.

Une subvention de l'ADEME notifiée le 29 novembre 2019 pour 1.304 K€ auprès de la société Cellcius est débloquée de façon progressive sur base des dépenses réalisées pour la réalisation d'un champs solaire thermique sur la commune de Creutzwald (Moselle). Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 2.363 K€, tandis qu'un montant de 1.239 K€ a été reconnu au bilan par le groupe au titre de cette subvention à la date d'arrêté de ces comptes consolidés semestriels. Cette subvention a été porté en diminution des couts activés à la clôture.

L'aide européenne du programme FEDER-FSE (Fonds Européen de Développement Régional - Fonds Social Européen) a été attribuée à la société Gazonor pour un montant de 2,8 M€ en date du 24 octobre 2019 et accompagnant l'installation de 20 nouvelles unités de cogénération sur les concessions détenues actuellement par le Groupe dans les Hauts-de-France, afin de valoriser le gaz de mines récupéré en circuits courts et ainsi éliminer toutes les émissions de grisou sur l'ancien bassin minier de cette zone. Les dépenses éligibles retenues pour ce projet se montent à 9.190 K€.

Une partie de cette subvention a été comptabilisée pour 659 K€ au 31 décembre 2022 dans les comptes consolidés, des investissements éligibles sur le projet Béthune et EG NPC ayant été soumis à cette date.

### G/ Regroupement d'entreprises et écart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs et des passifs identifiables par le Groupe à leur juste valeur.

L'affectation du prix d'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser l'écart d'acquisition positif à l'actif du bilan à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent entre :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition figurant au bilan ont été déterminés selon la méthode dite du goodwill partiel.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. A l'issue de cette analyse complémentaire, l'écart d'acquisition négatif est comptabilisé directement en résultat.



## 2. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT SEMESTRIEL

### 2.1. Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 21,3 M€, se décomposant pour 7,6 M€ en ventes liées à la production de gaz, 12,9 M€ en ventes liées à la production d'électricité, 246 K€ en ventes de chaleur et 562 K€ de contribution de la nouvelle filiale Cryo Pur.

Les ventes de gaz, d'électricité et de chaleur en France sont réalisées avec les clients Total Direct Energie, EDF OA, Dalkia, Enes, et Gazel, depuis le premier semestre 2023, tandis que l'électricité en Belgique est vendue à EDF Luminus.

La hausse de +56% constatée sur les ventes de gaz par rapport au premier semestre de l'exercice précédent provient notamment de la hausse du prix moyen de vente gaz, dans un contexte de marché soutenu.

Les ventes d'électricité ont progressé avec la mise en activité de 2 cogénérations supplémentaires à Avion, générant à elles seules un chiffre d'affaires de 4,4 M€ sur le semestre, portant à 15 le nombre de cogénérations du Groupe en opération, et l'augmentation des prix de vente de l'électricité belge atteignant 213,32 €/MWh sur le semestre (contre 86,94 €/MWh au S1 2022). Pour rappel, 3 nouvelles cogénérations avaient été mises en service en Belgique sur le second semestre de l'exercice précédent.

La décomposition du chiffre d'affaires semestriel est la suivante :

Décomposition du chiffre d'affaires	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€	€
Ventes de gaz - France	7 642 306	4 910 096
Ventes d'électricité - France	6 679 394	3 181 222
Ventes d'électricité - Belgique	6 216 075	816 635
Ventes de chaleur - France	246 448	194 912
Equipements et services Cryo Pur - Norvège, Irlande	561 784	0
<b>Chiffre d'affaires annuel</b>	<b>21 346 006</b>	<b>9 102 865</b>

### 2.2. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels enregistrés sur ce semestre concernent principalement la valorisation au 31 décembre 2022 de la déclaration des Crédit Impôts Recherche et Innovation au titre de l'année civile 2022 d'un montant de 614 K€ (avec notamment une contribution importante de Cryo Pur en matière de recherche et innovation).

### 2.3. Coûts des biens et services, charges administratives et opérationnelles

Le coût des biens et services vendus inclut les coûts de production directement liés aux ventes de gaz et d'électricité réalisées par les entités Gazonor, Gazonor Benelux, Gazonor Béthune et EG NPC, aux ventes de chaleur par Cellcius et Gazonor Béthune, ainsi qu'aux installations de production de Bio-GNL et Bio-CO<sub>2</sub> par Cryo Pur.

Coûts des biens et services vendus	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€	€
Achats stockés, petits matériels et équipements	301 634	276 062
Coûts d'électricité	296 411	1 017 606
Achats de gaz naturel - prestations GRT	158 712	150 973
Sous-traitance et prestations techniques	134 244	123 335
Entretiens et maintenance	986 084	671 064
Location équipement industriel	2 704	0
Autres coûts - transport, personnel extérieur	67 558	23 337
Charges de personnel	396 414	249 295
<b>Total coûts des biens et services vendus</b>	<b>2 343 761</b>	<b>2 511 672</b>

Les charges administratives et opérationnelles se décomposent elles de la façon suivante, principalement en lien avec les entités FDE, Gazonor et Cryo Pur :

Charges administratives et opérationnelles	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€	€
Locations	178 206	80 033
Honoraires	719 255	590 533
Etudes et recherches	116 025	69 665
Voyages et déplacements	85 455	34 906
Communication	52 677	24 011
Services bancaires	107 498	128 923
Assurances	234 578	113 751
Logiciel et IT	93 883	96 766
Autres coûts	206 116	181 566
Impôts et taxes hors IS	164 818	34 929
Charges de personnel	1 027 028	741 066
Actions gratuites	911 514	315 902
<b>Total charges administratives et opérationnelles</b>	<b>3 897 054</b>	<b>2 412 050</b>

Les charges administratives et opérationnelles du Groupe sont en augmentation notamment en raison du développement de son activité avec notamment les charges de Cryo Pur pour 904 K€.

Enfin, les charges associées aux actions gratuites se sont élevées à 912 K€ au S1 2023, contre 316 K€ au S1 2022.

## 2.4. Charges de personnel

Les salaires augmentés des charges sociales du Groupe s'élèvent, hors charges liées aux actions gratuites, à 1.423 K€ sur le premier semestre 2023 (contre 990 K€ au S1 2022), suite à la hausse des effectifs sur la période, passant de 24 à 29 personnes, notamment avec l'intégration de Cryo Pur.

Charges de personnel	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€	€
Salaires bruts	1 113 035	689 428
Charges sociales	310 407	300 934
Charge liée aux actions gratuites attribuées	911 514	315 902
<b>Total charges de personnel</b>	<b>2 334 956</b>	<b>1 306 263</b>

La rémunération globale des principaux dirigeants du Groupe est présentée ci-dessous, incluant également les 90 K€ versés à la société NEL.

Rémunération des principaux dirigeants	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Contrat NextGen	90 000	95 100
Rémunération J. Moulin	29 294	29 294
Rémunération A. Forcinal	146 371	141 061
<b>TOTAL</b>	<b>265 665</b>	<b>265 454</b>

La charge liée à la rémunération devant être allouée aux membres des Comités de rémunération et d'audit ainsi que du Conseil d'administration s'élève à 27,5 K€ sur le semestre clos le 31 décembre 2022.

## 2.5. Dotations nettes sur provisions

Dotations nettes sur provisions	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€	€
Provisions pour remise en état de site	-318 296	-1 173 875
Provisions pour litiges	-6 295	41 050
Dépréciation des créances et stocks	231 849	718
Autres	14 219	3 287
<b>Dotations nettes sur provisions</b>	<b>-78 524</b>	<b>-1 128 820</b>

Une reprise nette sur provision de 1.129 K€ a été constatée au cours du S1 2022, principalement liée à la réévaluation de la provision pour remise en état de sites chez Gazonor, pour un montant de 1.174 K€. Sur le semestre clos le 31 décembre 2022 on retrouve dans une moindre mesure l'effet de la variation de la provision pour remise en état, sa diminution liée aux variations de taux ayant comme contrepartie une reprise de provision (actif de contrepartie totalement amorti/déprécié à cette date).

## 2.6. Charges financières

Les éléments constituant les charges financières sont les suivants :

Résultat financier	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€	€
Produits financiers	132 881	10 158
Coûts de l'endettement financier brut	-570 665	-1 267 903
Autres éléments	-74 451	-19 766
<b>Total résultat financier</b>	<b>-512 234</b>	<b>-1 277 511</b>

Le coût de l'endettement financier est constitué des charges d'intérêt et commissions sur les financements du Groupe et a connu une diminution sur le semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, malgré les nouveaux financements liés aux obligations vertes contractés avec EDRAM. Cette forte variation à la baisse est liée à un produit constaté par Gazonor Holding suite à un accord négocié fin décembre 2022 avec Cap3Ri concernant le remboursement de l'emprunt obligataire convertible d'un nominal de 3 M€. Suite à cet accord, et considérant la prime de non conversion qui avait déjà été constatée par le passé, une reprise financière de 674 K€ a été constatée sur le semestre afin de ramener cette prime à la valeur de remboursement négocié, et payée à Cap3Ri sur le mois de janvier 2023.

Les autres éléments contiennent notamment la charge de désactualisation liée aux provisions pour démantèlement et remise en état des sites.

## 2.7. Impôts courants et différés

Sur la période de six mois close au 31 décembre 2022, la charge d'impôt courant correspond à l'impôt estimé par le groupe intégration fiscale français pour cette période (2,6 M€), l'impôt dû en Belgique sur l'activité de Gazonor Benelux (1,3 M€), et l'impôt sur la fortune minimum due par la filiale LFDE International située au Luxembourg (moins de 5 K€).

L'intégration fiscale a été mise en place au 1<sup>er</sup> juillet 2018 avec FDE comme société tête d'intégration fiscale française, comprenant également les sociétés Gazonor, Gazonor Holding, EG Lorraine, EG NPC, Gazonor Béthune et Cryo Pur (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022).

Au cours du premier semestre 2023, il a été tenu compte d'un taux d'impôt de 25% contre 26.5% pour le premier semestre 2022, la loi de Finance 2022 promulguée en France ayant reconduit la législation existante en 2021, avec notamment la diminution progressive des taux d'impôt jusqu'à 25 % au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La charge d'impôt de ce semestre et du semestre comparable précédent se décompose de la façon suivante :

Charge d'impôt	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€	€
Impôt courant de l'exercice	3 952 834	667 448
<b>Impôt courant</b>	<b>3 952 834</b>	<b>667 448</b>
Variation des impôts différés	-192 765	268 539
<b>Impôts différés</b>	<b>-192 765</b>	<b>268 539</b>
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>3 760 069</b>	<b>935 987</b>

## Analyse des impôts différés

Par source d'impôts différés reconnus au bilan, on retrouve principalement les déficits reportables existants ainsi que les droits miniers, de façon similaire à la période précédente. Suite à l'affectation d'une partie de l'écart d'acquisition de Cryo Pur, un montant de 446 K€ d'IDA a été reconnu sur déficits reportables existants, tandis qu'un montant de 246 K€ d>IDP est lié à la valorisation des brevets repris sur ce périmètre.

Ventilation et source des impôts différés au bilan	31 décembre 2022	30 juin 2022
	€	€
Déficits reportables	1 626 754	1 363 264
Actions gratuites	145 209	39 085
Certificats d'Economie d'Energie	26 948	31 147
IFRS 16 - Contrats de location	454	4 486
Provision pour engagements retraite	16 297	10 274
Profit latent sur opérations internes	532 196	388 945
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>2 347 858</b>	<b>1 837 201</b>
Réserves minières	-5 986 418	-6 045 690
Provisions grosses révisions	-479 089	-353 795
Démantèlement Belgique	-69	-3 043
Crédit Bail	0	-10 200
Brevets Cryo Pur	-246 156	
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>-6 711 732</b>	<b>-6 412 729</b>
<b>Total impôts différés nets au bilan</b>	<b>-4 363 874</b>	<b>-4 575 528</b>

Les impôts différés sur déficits reportables ont été calculés au niveau de chaque société ou intégration fiscale le cas échéant, en se basant sur les perspectives de recouvrabilité individuelle.

Au 31 décembre 2022, les déficits n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs représentent des montants reportables de 43,1 M€ dont 26,3 M€ sur Cryo Pur (France), 12,9 M€ pour l'entité LFDE International (Luxembourg) et 2,7 M€ pour Greenhill (Belgique).

L'impôt différé passif constaté initialement sur les réserves minières suite à l'allocation du prix d'acquisition par FDE du groupe LFDE International / Gazonor est lui repris annuellement au même rythme que les amortissements sous-jacents.

**Rapprochement du taux effectif d'impôt et du taux théorique**

Le rapprochement entre le taux d'imposition théorique (taux moyen de 25% en France) et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

<b>Rapprochement taux effectif d'impôt et taux théorique</b>	31 décembre 2022	31 décembre 2021
	€	€
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 328 752	2 579 620
(Impôt sur les sociétés)	3 760 069	935 987
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>14 088 822</b>	<b>3 515 607</b>
Taux d'imposition français	25.00%	26.50%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-3 522 205</b>	<b>-931 636</b>
IDA non reconnus sur l'exercice	-285 878	-156 883
Crédit d'impôt recherche	96 163	50 594
Différences permanentes don ret. IFRS	-130 667	
Déficits utilisés non reconnus précédemment	125 501	
IDA Gazonor Benelux sur investissements	0	111 256
Autres (contribution add, variation taux...)	-42 983	-9 317
<b>Charge d'impôt dans le compte de résultat</b>	<b>-3 760 069</b>	<b>-935 987</b>

### 3. NOTES ANNEXES AU BILAN

#### 3.1. Ecarts d'acquisition

Sur l'exercice clos au 30 juin 2021, un écart d'acquisition de 48 K€ avait été constaté en lien avec l'acquisition en février 2021 **de 100% de Greenhill SA**, société belge détentrice de la Concession de Monceau-Fontaine, Marcinelle et Nord de Charleroi (N° 038), et ce pour un prix de 203 K€. Aucun écart d'évaluation n'a été constaté dans l'affectation définitive de ce prix d'achat, avec notamment des déficits reportables non reconnus s'élevant à 2,3 M€.

Sur l'exercice clos au 30 juin 2022, un écart d'acquisition complémentaire a été reconnu dans les comptes consolidés du groupe pour un montant de 5.711 K€, intégralement lié à la prise de contrôle de 94% du capital de **Cryo Pur**, société spécialisée dans le traitement du biogaz et sa liquéfaction en Bio-GNL et Bio-CO<sub>2</sub>. Cette acquisition avait été réalisée par FDE pour un prix de 2,5 M€ payé en numéraire.

L'écart d'acquisition a été déterminé à partir de la différence entre le prix d'acquisition des titres de Cryo Pur et le montant des capitaux propres de cette société à la date d'acquisition. A l'entrée dans le périmètre FDE, les capitaux propres négatifs de Cryo Pur atteignaient 3,4 M€, soit un total d'actifs de 2,9 M€ et des dettes s'élevant à 6,3 M€.

Au 30 juin 2022, un seul écart d'évaluation avait été reconnu, relatif aux indemnités de fin de carrière pour un montant de 31 K€. En revanche, l'affectation définitive du prix d'achat n'avait pas été finalisée alors, le groupe FDE ayant jusqu'au 30 décembre 2022 pour corriger la valeur des actifs et des passifs repris.

A la date d'arrêté de ces comptes du premier semestre 2023, l'affectation définitive du prix d'achat a été finalisée avec la constatation d'impôts différés actifs sur déficits reportables pour 446 K€ et la comptabilisation d'actifs incorporels identifiables pour un montant net d'IDP de 738 K€, portant notamment sur les brevets détenus par Cryo Pur :

- WO 2015 / 173491 « Method and device for liquifying methane »: Ce brevet revendique une pression optimale du point de vue de la minimisation de la consommation d'énergie et est directement utilisé dans les équipements Cryo Pur.
- WO 2016/162643 "Method for recovering energy from dry ice at infra-atmospheric pressure" Ce brevet revendique la récupération de la froideur du CO<sub>2</sub> solide par sublimation à une pression infra atmosphérique optimale, avec un gain énergétique est de plus de 15% comparativement à la méthode actuelle.
- EP 20158502.3 « Procédé et dispositif pour assurer le sous-refroidissement de fluides frigorigènes ». Ce brevet est générique pour tous les systèmes de réfrigération, afin d'éviter une perte d'efficacité énergétique. Ce dispositif et cette régulation seront implémentés sur les nouveaux système Cryo Pur.
- FR 21101231 « Extraction de dioxyde de carbone ». Ce brevet concerne le procédé d'extraction du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) contenu dans du méthane liquide sous pression supérieure à 6 bar.

L'écart d'acquisition résiduel de 4.526 K€ s'explique par les synergies possibles avec les activités existantes de FDE (axées notamment sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>eq via le captage et la valorisation du gaz de mine) en maximisant la valorisation des importantes réserves de gaz du Groupe, mais aussi par le renforcement du positionnement de FDE sur les marchés stratégiques du gaz vert et du CO<sub>2</sub> en intégrant la technologie Cryo Pur permettant l'épuration et la liquéfaction de tout type de gaz (biogaz, gaz de décharges, gaz de torchère, gaz rares...).



### 3.2. Actifs d'exploration

Comme expliqué dans les règles et méthodes comptables, les dépenses comptabilisées en actifs d'exploration dans le bilan consolidé sont constituées de l'ensemble des coûts engagés au titre des phases de prospection et des forages d'exploration.

L'augmentation de ces actifs d'exploration sur le semestre, hors provisions pour remise en état, est surtout liée aux travaux d'entretien courant effectués sur les sites du bassin lorrain (permis Bleue Lorraine) en particulier sur le site de Lachambre.

Les actifs d'exploration liés aux permis Lons-le-Saulnier et Gardanne pour une valeur brute totale de 294 K€ ont été sortis sur le semestre, ces derniers ayant fait l'objet d'arrêtés de rejet par le passé et n'ayant donc plus aucune valeur recouvrable, avec reprise de leur provision à 100% en contrepartie, soit aucun impact sur le résultat de la période.

Au 31 décembre 2022, la valeur brute de ces coûts d'exploration atteint 44,8 M€, ainsi que des coûts de remise en état de sites de 1,6 M€.

Ces coûts de remise en état ont fait l'objet de dépréciation pour 456 K€ sur la période, en lien avec la baisse des provisions correspondantes du fait des effets de variation des taux d'inflation et d'actualisation par rapport au 30 juin 2022.

Les variations de valeurs brutes et nettes entre le 30 juin 2022 et le 31 décembre 2022 se présentent de la façon suivante :

Variations - valeur brute	30 juin 2022	acquisitions	cessions	autres	31 décembre 2022
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	41 947 293	126 752			42 074 045
Actifs - autres PER	2 598 453			-294 320	2 304 133
Actifs - PER Anderlues	469 207				469 207
Provision pour remise en état	1 593 983				1 593 983
<b>Total - valeur brute</b>	<b>46 608 935</b>	<b>126 752</b>	<b>0</b>	<b>-294 320</b>	<b>46 441 367</b>

Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2022	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	31 décembre 2022
	€	€	€	€	€
Actifs - PER Bleue Lorraine	0				0
Actifs - autres PER	-597 940			294 320	-303 620
Actifs - PER Anderlues	-14 443	-8 620			-23 063
Provision pour remise en état	0		-456 347		-456 347
<b>Total - amortissements et dépréciations</b>	<b>-612 384</b>	<b>-8 620</b>	<b>-456 347</b>	<b>294 320</b>	<b>-783 030</b>
<b>Total - valeur nette</b>	<b>45 996 551</b>	<b>118 132</b>	<b>-456 347</b>	<b>0</b>	<b>45 658 337</b>

Par permis exclusif de recherche ou concession, hors provision pour remise en état, les actifs d'exploration nets se composent comme suit :

Permis / concessions	Statuts	31 décembre 2022	30 juin 2022
		€	€
Bleue Lorraine (i)	<i>Demande de concession en cours</i>	42 074 045	41 947 293
Bleue Lorraine Sud (ii)	<i>Requête de prolongation, recours contentieux</i>		
Bleue Lorraine Nord	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
La Grande Garde	<i>Rejet explicite - recours contentieux</i>		
La Folie de Paris (iii)	<i>Renouvelé jusqu'au 07 aout 2021</i>	2 000 513	2 000 513
Valenciennois	<i>Prolongé jusqu'au 24 octobre 2022</i>		
Sud-Midi	<i>Prolongé jusqu'au 24 octobre 2023</i>		
Poissonnière	<i>Concession jusqu'au 23 décembre 2042</i>		
Anderlues	<i>Concession jusqu'en 2038</i>	446 144	454 764
<b>Total - actifs d'exploration (valeur nette)</b>		<b>44 520 701</b>	<b>44 402 569</b>

### (i) Permis BLEUE LORRAINE

La troisième période du permis exclusif de recherche dit Bleue Lorraine a expiré le 30 novembre 2018, date avant laquelle une demande de concession devait intervenir sous peine de ne plus pouvoir être jugée recevable. C'est dans ce cadre que La Française de l'Energie a effectué une demande de concession le 26 novembre 2018, enregistrée par les services du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en date du 28 novembre 2018, conformément aux dispositions de l'arrêté du 28 juillet 1995, pour une durée de validité allant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2040, soit 21 ans.

La surface demandée est de 191 km<sup>2</sup>, incluant totalement 6 communes et partiellement 34 communes.

Le préfet du département de la Moselle est en charge de son instruction avec assistance locale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est.

Une décision implicite de rejet de la demande de concession Bleue Lorraine est née le 11 juin 2022. Une requête contestant le rejet implicite de la demande de concession Bleue Lorraine a été déposée le 12 juillet 2022 auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Par une lettre du 4 octobre 2022, FDE a sollicité la mise en demeure du Ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (en charge des mines) de produire ses observations dans les plus brefs délais. Le Président du tribunal a favorablement répondu à la demande de FDE, et a mis en demeure le Ministre de produire ses observations en défense dans un délai de trois mois, soit le 4 janvier 2023.

Sur Bleue Lorraine, en date du 27 janvier 2023, FDE a lancé un référé suspensif pour forcer le Ministre concerné de produire ses observations dans les plus brefs délais (avec astreinte de 5.000 euros par jour).

### (ii) Permis BLEUE LORRAINE SUD

Le permis Bleue Lorraine Sud avait fait l'objet d'une demande de prolongation en juillet 2016, demande rejetée par arrêté ministériel du 29 décembre 2017. Considérant que la

date de ce rejet était postérieure au délai légal, FDE a engagé un recours contentieux en date du 10 septembre 2018 afin d'obtenir la prolongation de ce permis. Le recours contentieux a été rejeté par le tribunal administratif de Strasbourg le 22 juillet 2020, la Société n'a pas fait appel. Une demande indemnitaire est toujours en cours de finalisation.

### (iii) Permis LA FOLIE DE PARIS

Le permis exclusif de recherche dit « La Folie de Paris » a fait l'objet d'un arrêté ministériel du 31 janvier 2018 le prolongeant jusqu'au 7 août 2021, et ce au bénéfice de la société Concorde Energie Paris (arrêté du Ministre de la Transition Ecologique et solidaire et du Ministre de l'Economie et des Finances). Une demande de prolongation exceptionnelle de la troisième période a été réputée reçue par l'administration le 6 avril 2021 et déclarée recevable. L'instruction suit son cours et une réponse était attendue d'ici le 2 octobre 2022.

Aucune réponse n'ayant été fourni à cette date Concorde Energie Paris a introduit un recours gracieux pour demander le retrait du rejet implicite ainsi intervenu. Le ministère a répondu par courrier réceptionné le 15 janvier 2023 que l'instruction était toujours en cours.

Le PERH reste valide durant la période d'instruction de la demande de prolongation.

A noter que le projet de forage Montaignillon-1, a été validé par Arrêté Préfectoral le 15 décembre 2021.

Le Groupe a par ailleurs déposé au cours de l'exercice 9 demandes indemnitaires relatives à des demandes de permis exclusifs de recherches rejetées au cours d'exercices antérieurs pour un montant total de plus 1,3 Milliard d'euros au titre des gains manqués et 615 K€ à titre subsidiaire au titre des frais exposés en pure perte. Aucun actif n'a été reconnu au titre de ces demandes dans les comptes intermédiaires.

### 3.3. Droits miniers

Les droits miniers constatés depuis l'acquisition par le Groupe de l'ensemble LFDE International / Gazonor font l'objet d'un amortissement annuel à l'unité de production, et ce en rapportant les quantités de gaz produites par les différents sites de Gazonor aux quantités de réserves détenues en début d'exercice.

Droits miniers	31 décembre 2022	30 juin 2022
	€	€
Hauts-de-France - Valeur brute	25 366 331	25 366 331
Hauts-de-France - Amort. et dépréciations cumulés	-1 412 008	-1 296 929
Anderlues - Valeur brute	152 123	206 174
Anderlues - Amort. et dépréciations cumulés	-17 704	-14 133
<b>Droits miniers - valeur nette à la clôture</b>	<b>24 088 742</b>	<b>24 261 443</b>

Au cours du semestre clos le 31 décembre 2022, un amortissement de 115 K€ a ainsi été constaté, sur base d'une production semestrielle de 1,56 BCF pour un volume de réserves de type 2P qui s'élevait à 326,23 BCF en début d'exercice.

Ces quantités de réserves sont établies sur la base du rapport provenant de DMT mis à jour le 4 janvier 2022, en tenant compte du coefficient existant entre les quantités potentielles

de production de pur méthane et celles de gaz mixte. La Direction du Groupe a également apprécié à la clôture la capacité de production sur la durée des concessions détenues.

Sur le site d'Anderlues, mis en service fin avril 2019, la valeur brute de 200 K€ correspond à l'actif de contrepartie de la provision pour démantèlement telle que constatée et mise à jour au 31 décembre 2022, actif amorti à l'unité de production.

### 3.4. Autres immobilisations corporelles

Variations - valeur brute	30 juin 2022	acquisitions	cessions	autres	31 décembre 2022
	€	€	€	€	€
Terrains	228 708				228 708
Constructions	1 856 542		-38 205		1 818 337
Installations et outillages industriels	23 062 100	837 490	-1 146 460	-213 994	22 539 137
Autres immobilisations corporelles	90 192	18 398	-49 393		59 198
Immobilisations en cours	7 876 654	5 432 671		60 792	13 370 117
Droits d'utilisation - IFRS 16	123 680	1 026 368			1 150 048
<b>Total - valeur brute</b>	<b>33 237 877</b>	<b>7 314 927</b>	<b>-1 234 057</b>	<b>-153 202</b>	<b>39 165 545</b>
Variations - amortissements et dépréciations	30 juin 2022	dot. Amort.	dot. Dépréc.	reprises	31 décembre 2022
	€	€	€	€	€
Terrains	-12 763				-12 763
Constructions	-339 019	-65 088		38 205	-365 903
Installations et outillages industriels	-3 646 647	-1 077 536	-226 222	1 082 351	-3 868 054
Autres immobilisations corporelles	-82 562	-10 686		48 757	-44 491
Immobilisations en cours	0				0
Droits d'utilisation - IFRS 16	-123 680	-10 623			-134 303
<b>Total - amortissements et dépréciations</b>	<b>-4 204 672</b>	<b>-1 163 934</b>	<b>-226 222</b>	<b>1 169 313</b>	<b>-4 425 514</b>
<b>Total - valeur nette</b>	<b>29 033 205</b>				<b>34 740 031</b>

Les acquisitions du semestre concernent surtout les investissements suivants :

- Dans le Grand-Est, FalkenSun a engagé 2,4 M€ d'investissements pour son projet de centrale photovoltaïque au sol ;
- Dans les Hauts-de-France, le groupe a engagé des investissements pour plus de 2,3 M€ pour la fin du projet d'extension du site d'Avion avec 2 cogénérations supplémentaires et le développement des 30 MW en France;
- En Belgique, des investissements supplémentaires sur ce semestre pour le projet de développement (phase 2) sur le site d'Anderlues ont eu lieu pour environ de 1,2 M€.

Enfin, en lien avec un nouveau contrat de bail conclu par la société Cryo Pur pour des locaux situés à Wissous (Ile-de-France), un droit d'utilisation a été reconnu conformément à la norme IFRS 16 pour un montant net de 1.016 K€ au 31 décembre 2022.

Ce droit d'utilisation a été constaté en tenant compte des montants des loyers restant à payer au titre des neuf années du bail commercial pris au 28 novembre 2022, et ce à partir d'un taux marginal d'endettement retenu de 5%.

### 3.5. Créances clients et autres actifs courants

Créances clients et autres actifs courants	31 décembre 2022	30 juin 2022
	€	€
Créances clients et comptes rattachés	10 600 517	8 762 185
Autres actifs courants	4 339 810	4 361 505
Charges constatées d'avance et étalées	268 445	261 646
<b>Total créances clients et autres actifs courants</b>	<b>15 208 772</b>	<b>13 385 335</b>

Le solde client est constitué presque entièrement au 31 décembre 2022 des factures du mois de décembre émises envers les clients Total Gas & Power, EDF Obligations d'Achats, EDF Luminus, Dalkia et Gazel, ainsi que des créances cédées au titre du mois de novembre 2022 au factor pour un montant de 1.165 K€ au niveau de Gazonor.

Les autres créances concernent principalement des créances de TVA déductible ainsi que des créances sociales et fiscales.

### 3.6. Trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie - nette	31 décembre 2022	30 juin 2022
	€	€
Comptes bancaires	26 589 176	23 900 303
Part "liquidité" du contrat de liquidité	52 960	84 900
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>26 642 136</b>	<b>23 985 203</b>

### 3.7. Capital social et primes

Au 31 décembre 2022, le capital social de FDE s'élève à 5.182.604 € et se divise en 5.182.604 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, entièrement libérées.

Sur le semestre, 9.791 nouvelles actions ont été émises suite à l'attribution définitive des actions gratuites attribuées aux bénéficiaires du cinquième plan mis en œuvre en 2020 par le Conseil d'administration dans le cadre de la délégation donnée par l'Assemblée générale du 29 novembre 2019. Cette augmentation de capital s'est faite par incorporation de primes d'émission, après constatation par le Président le 2 septembre 2022 de l'attribution définitive des actions gratuites à leurs bénéficiaires.

Aucune autre opération n'est intervenue sur le capital social depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Les primes d'émissions pour un montant de 44.052 K€ représentent la différence entre l'ensemble des primes d'émission liées aux opérations d'introduction en bourse du Groupe et de conversion des obligations précédemment émises, pour un total de primes de 45.374 K€, et le montant, net d'impôt, des frais supportés par le Groupe lors de l'introduction en bourse, soit 1.204 K€, ainsi que les impacts successifs des plans d'attributions d'actions gratuites pour un montant total de 118 K€.

### 3.8. Paiements fondés sur des actions / actions gratuites

L'Assemblée générale de FDE en date du 23 mars 2016 avait autorisé le Conseil d'administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux du Groupe, et ce dans la limite de 5 % du capital social, délégation renouvelée par l'Assemblée générale du 29 novembre 2019 puis lors de celle du 30 novembre 2021 selon les mêmes conditions. Cette distribution d'actions gratuites doit se faire par l'intermédiaire d'une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves ou primes.

Suite notamment à l'avis du comité des nominations et des rémunérations, un premier plan avait été décidé au 30 juin 2016 et a fait l'objet d'une attribution définitive pour 85.485 actions en novembre 2018.

Le Conseil d'administration en date du 30 juin 2017 a adopté le Règlement du Plan mis en place en 2016 et a déterminé les bénéficiaires initiaux du second plan pour 5.231 actions, attribués définitivement en décembre 2019. Le troisième plan initié le 9 juillet 2018 a donné lieu sur l'exercice clos le 30 juin 2021 à l'attribution définitive de 8.080 actions et le quatrième plan initié le 12 décembre 2019 a donné lieu sur l'exercice à l'attribution définitive de 8.843 actions

Un cinquième plan initié le 4 septembre 2020 a donné lieu sur l'exercice à l'attribution définitive de 9.791 actions

Deux autres plans ont été initiés au 27 juillet 2021 et 20 juin 2022, prévoyant l'attribution d'actions gratuites réparties entre les salariés et dirigeants du Groupe, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Nombre d'actions initialement attribuées	Nombre d'actions au 31 décembre 2022	Juste valeur (cours)
27 juillet 2021	49 795	49 430	22.5
1 juillet 2022	48 736	48 736	50.3

L'ensemble de ces attributions cumulées représentent un total d'environ 4% du capital, inférieur au plafond fixé dans le cadre de l'autorisation initiale.

Ces actions gratuites seront attribuées définitivement aux bénéficiaires dans les deux ans à compter de leur date d'attribution initiale, à la condition que ces bénéficiaires conservent leur fonction au sein du Groupe pendant cette durée, et que les autres conditions déterminées dans le cadre de ce plan d'actions gratuites soient respectées.

En application de la norme IFRS 2, les avantages accordés dans le cadre de ce plan sont comptabilisés en frais de personnel.

Dans le cadre de ce plan d'actions gratuites destiné à tous les salariés et dirigeants mandataires sociaux, la valeur unitaire des actions est basée sur le cours de l'action à sa date d'attribution, avec prise en compte de l'évolution de l'effectif salarial bénéficiaire. La comptabilisation de la charge correspondante se répartit sur toute la durée d'acquisition des droits attachés à ces actions et ce à compter de la date d'attribution, c'est à dire la date à laquelle les bénéficiaires sont considérés comme en avoir été pleinement informés.

La charge constatée sur le premier semestre 2023 s'élève à 912 K€, valorisée sur base des cours de l'action à la date d'attribution, comparé à 316 K€ sur le semestre S1 2022.

### 3.9. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières du Groupe au 31 décembre 2022 sont les suivants, les trois derniers ayant été souscrits sur ce premier semestre de l'exercice 2022 :

#### Emprunt obligataire – Gazonor Holding et CAP3 RI

Emprunt obligataire de 3 M€ souscrit en janvier 2018 pour la filiale Gazonor de la part de CAP 3RI, société d'investissement dédiée à la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France. Cet emprunt a été obtenu au niveau de Gazonor Holding avec une échéance fixée au 31 décembre 2024. 6.383 obligations convertibles ont été émises, chacun des titulaires ayant la faculté d'exercer à tout moment, en tout ou partie, un droit de conversion à raison de 1 action de Gazonor Holding pour 1 obligation.

Une prime de non-conversion est incluse dans le contrat obligataire, son montant étant fonction de l'Excédent Brut d'Exploitation consolidé et de la dette nette consolidée selon une formule définie, avec un taux minimal de 3% l'an capitalisé, et en cas de remboursement anticipé, un TRI minimum de 17% et un multiple net de 2x.

Un accord a été signé entre Gazonor Holding et Cap3Ri au 31 décembre 2022 prévoyant le remboursement des 3 M€ de valeur nominale en plus d'une prime de non-conversion en janvier 2023. Les comptes du groupe au 31 décembre 2022 reflètent les conclusions de cet accord.

#### Prêt bancaire – Gazonor SAS et Landesbank SAAR / Bpifrance Financement

Prêt bancaire d'un montant de 6,4 millions d'euros obtenu en date du 9 mai 2018 de façon conjointe auprès de Landesbank SAAR et de Bpifrance Financement, et ce au niveau de Gazonor, présentant une échéance au 02 avril 2024 avec amortissement par échéances trimestrielles. Les tranches de remboursement devant se réaliser au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont présentées parmi les dettes financières courantes.

Les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire :

- Un compte de réserve est constitué pour 725 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres de Landesbank SAAR servant pour la réserve du service de la dette et nanti au profit des prêteurs, et ce jusqu'à échéance du prêt. Ce compte porte intérêts au taux rémunérant des dépôts équivalents. Au 31 décembre 2022, ce compte de réserve figure dans les actifs financiers non courants.
- La société Gazonor s'engage à ne pas consentir de crédit, d'avance ou de prêt sous quelque forme que ce soit et quelque nature que ce soit, à quelque personne physique ou morale que ce soit, à l'exception :
  - Des avances existantes aux membres du Groupe à la date de signature du contrat de prêt,
  - D'avances en compte courant ou de trésorerie au profit d'autres membres du Groupe autorisés par les prêteurs.
  - Des crédits et délais de paiement consentis à ses cocontractants dans le cours normal des affaires et dans la limite de 100 K€.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter, dit ratio DSCR, et ce pour toute période de 12 mois s'achevant la fin de chaque exercice social. Il s'agit d'un ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « trésorerie potentielle générée / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,3. Au 30 juin 2022, le test de ce ratio était satisfaisant.



### Prêt bancaire – Gazonor SAS et Bpifrance Financement

Emprunt souscrit par la société Gazonor auprès de Bpifrance Financement en date du 22 octobre 2019 et ce pour un montant nominal de 1,34 M€, visant au refinancement des coûts engagés pour l'acquisition des trois moteurs électriques de type Siemens installés sur le site d'Avion. Cet emprunt présente une maturité de 6 ans avec remboursement linéaire mensuel, pour un taux d'intérêt fixe de 1,5% par an.

### Prêt Garantie par l'Etat – Gazonor SAS et LCL et Société Générale

À la suite de la crise sanitaire du COVID-19 et la baisse des prix du gaz et de l'électricité en Belgique, la société Gazonor a obtenu en juin 2020 un Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 1,6 M€ afin de renforcer sa trésorerie, notamment pour l'accompagnement de ses développements futurs. Cet emprunt octroyé par le LCL et la Société Générale porte un taux d'intérêt de 0,25% et a une durée de vie de 12 mois avec une option d'amortissement pouvant s'étendre jusqu'à 5 ans.

En date du 20 mai 2021 et 15 avril 2021, des avenants aux prêts ont été signés avec le LCL et la Société Générale respectivement pour étendre la maturité du prêt à 5 ans avec un début de remboursement après franchise d'un an.

### Crédit-bail immobilier – FDE et Finamur (LCL)

Crédit-bail immobilier conclu le 21 octobre 2019 entre la société FDE et la société Finamur par acte notarié, et portant sur une enveloppe globale d'investissement de 940 K€ afin de construire un ensemble des bureaux et entrepôts sur la zone d'activité de Pontpierre / Faulquemont. L'achèvement a été réalisé fin 2020 et la société a pris possession des locaux au 3 décembre 2020.

Ce crédit-bail prévoit une maturité de 12 ans, avec une possibilité pour FDE de lever par anticipation l'option d'achat à l'issue d'une période de location de 7 ans, le prix de cette levée d'option en fin de contrat étant fixé à 94 K€.

### Financement de Projet – Cellcius SAS et Caisse d'Epargne

Un emprunt a été souscrit par Cellcius auprès de La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe en date du 15 décembre 2020 et ce pour un montant nominal de 1,3 M€, visant au refinancement des coûts engagés pour la construction du champ solaire thermique à Creutzwald. Cet emprunt présente une maturité de 20 ans avec un remboursement trimestriel à partir d'avril 2021, pour un taux d'intérêt de Livret A + 1% par an, soit 2% au 31 décembre 2022.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels : Ratio DSCR : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible / service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,15. Au 30 juin 2022, le test de ce ratio était satisfaisant.

### Prêt participatif – Gazonor Béthune SAS

Prêt participatif de 5,5 M€ souscrit par Gazonor Béthune SAS auprès de 1 708 prêteurs, afin de financer une partie des fonds propres mobilisés par le Groupe pour son projet de production à Béthune. Près de 40% des fonds levés viennent des habitants de la Région des Hauts-de-France démontrant à nouveau la pertinence du modèle de circuits courts promu par FDE. Les tickets unitaires investis s'échelonnent entre 100 € et 500.000€.

Cette collecte divisée en deux campagnes distinctes de 2,25 M€, a dépassé son objectif initial en 2 mois de collecte. 55.000 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites en février 2021.

Ce financement présente une maturité de 4 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75% par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de FDE pendant la durée du financement.

#### Prêt participatif – EG NPC SAS

Prêt participatif de 3,3 M€ souscrit par EG NPC SAS auprès de 489 prêteurs et la Nef, coopérative bancaire éthique qui offre des solutions de crédit orientées exclusivement vers des projets ayant une utilité sociale, écologique et/ou culturelle, pour 1 M€, afin de financer son projet de construction de deux unités de cogénérations sur le site historique d'Avion.

33.000 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites en juin 2021.

Ce financement présente une maturité de 5 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75% par an. Ce prêt bénéficie de la garantie de FDE pendant la durée du financement.

#### Leasing – Gazonor Benelux et ING

Emprunt obtenu par la société Gazonor Benelux auprès de ING Equipment Lease Belgium, signé le 28 juillet 2021. Cet emprunt atteint un montant nominal de 2,9 M€ et porte sur le refinancement des deux cogénérations du site d'Anderlues, y compris un ensemble des coûts incorporels engagés, initialement financés par la banque Triodos. La maturité de cet emprunt est de 8 ans à compter du 29 juillet 2021, via échéances trimestrielles, avec un taux d'intérêt fixe de 1,6% par an et une option d'achat d'1% du montant de l'investissement.

Outre les garanties données par le Groupe et présentées en note 4.3 de cette annexe, les conditions particulières suivantes sont notamment attachées à ce prêt bancaire, un compte de réserve de 9 mois de loyers est constitué sur 2 ans pour 269 K€ et représente un compte monétaire bloqué dans les livres d'ING servant pour la réserve du service de la dette et ce jusqu'au complet remboursement de l'emprunt.

Ce prêt est assorti d'un ratio financier à respecter, le ratio DSCR (ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow net / total service de la dette ») devant rester supérieur à 1,05. Au 30 juin 2022, le test de ce ratio est satisfaisant.

Un contrat similaire a été signé pour un nouveau leasing financier de 6,3 M€ avec ING pour couvrir les besoins d'investissements des trois nouvelles cogénérations de la phase 2 d'Anderlues. Au 31 décembre 2022, un premier montant de 3,6 M€ a été encaissé (situation identique à celle du 30 juin 2022). A noter que seuls des intérêts intercalaires sont pour l'instant payés sur cette deuxième tranche à ING, aucun remboursement de sa valeur nominale n'étant encore intervenu.

#### Prêt participatif – FalkenSun SAS

Prêt participatif de 2,5 M€ souscrit par FalkenSun SAS auprès de 889 prêteurs et de La Nef, afin de financer une partie des fonds propres mobilisés par le Groupe pour la construction de la centrale photovoltaïque de Tritteling-Redlach.

Cette collecte a clôturé le 9 août 2021 et au 31 décembre 2021, 25.000 obligations, d'une valeur nominale de 100 € chacune, ont ainsi été souscrites.

Ce financement présente une maturité de 2 ans et un taux d'intérêt fixe de 4,75% par an. Ce

prêt bénéficie de la garantie de FDE pendant la durée du financement.

### Obligations vertes – LFDE International SARL et EDRAM

Emprunt obligataire de 40 M€, souscrit le 15 septembre 2021 par Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited (EDRAM) pour LFDE International et le développement du portefeuille du groupe d'énergie bas carbone en France et en Belgique, y compris le gaz de mine et le photovoltaïque.

Cet emprunt a une maturité de 7 ans (NC4) et est composé d'une première tranche de 25 M€ qui a été mise à disposition, et d'une deuxième tranche optionnelle de 15 M€. Le taux d'intérêt est de 6% initialement, réduit à 5,5% quand le groupe atteint 15 M€ d'EBITDA.

Cet emprunt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels et semestriels :

- Ratio DSCR consolidé : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible pour le service de la dette / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05.
- Ratio Dette Nette consolidée : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe emprunteur / EBITDA consolidé », ce dernier devant rester inférieur à 4,9 jusqu'au 31 décembre 2025 et 4,2 après.
- Ratio Couverture d'Intérêt : ratio correspondant au rapport « EBITDA consolidé / charges d'intérêts consolidés » montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant rester supérieur à 2,8.
- Ratio Loan-to-Value groupe : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe / la sommes des capitaux propres consolidés et de la dette nette consolidée) », ce dernier devant rester inférieur à 55%.

Au 30 juin 2022, le test de ces ratios était satisfaisant.

### Obligations vertes – LFDE International SARL et EDRAM

Emprunt obligataire de 20 M€, souscrit le 23 septembre 2022 par Edmond de Rothschild Asset Management (UK) Limited (EDRAM) pour LFDE International et le développement du portefeuille du groupe d'énergie bas carbone en France et en Belgique, y compris le gaz de mine et le photovoltaïque.

Une tranche de 5 M€ a été effectivement débloquée au bénéfice de LFDE International sur ce premier semestre de l'exercice 2023.

Cet emprunt a une maturité de 7 ans (NC4) Le taux d'intérêt est de 6% initialement, réduit à 5,5% quand le groupe atteint 25 M€ d'EBITDA.

Cet emprunt est assorti de ratios financiers à respecter par la production d'une attestation de conformité remise avec les états financiers annuels et semestriels :

- Ratio DSCR consolidé : ratio de couverture du service de la dette, correspondant au rapport « cash-flow disponible pour le service de la dette / total service de la dette », ce dernier devant rester supérieur à 1,05.
- Ratio Dette Nette consolidée : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe emprunteur / EBITDA consolidé », ce dernier devant rester inférieur à 4,9 jusqu'au 31 décembre 2025 et 4,2 après.
- Ratio Couverture d'Intérêt : ratio correspondant au rapport « EBITDA consolidé / charges d'intérêts consolidés » montant total du solde de l'emprunt restant dû », ce dernier devant

rester supérieur à 2,8.

- Ratio Loan-to-Value groupe : ratio correspondant au rapport « dette nette du groupe / la sommes des capitaux propres consolidés et de la dette nette consolidée) », ce dernier devant rester inférieur à 55%.

Au 30 juin 2022, le test de ces ratios était satisfaisant.

#### Prêts bancaires – Cryo Pur et Bpifrance Financement

Avance remboursable d'un montant en principal de 170 K€, octroyé le 27 juillet 2016, et remboursable en 17 échéances trimestrielles, soit jusqu'au 31 mars 2023.

Prêt amorçage d'un montant en principal de 400 K€ mis à disposition le 30 septembre 2015, au taux de 4,73%, remboursable en 34 échéances trimestrielles jusqu'au 31 mars 2024.

Cryo Pur a obtenu de la banque un accord sur le réaménagement des concours avec une période de franchise d'amortissement du capital de 12 mois devant prendre fin en septembre 2023.

**Prêt Garanti par l'Etat – Cryo Pur et Société Générale**

Prêt garanti par l'Etat octroyé le 9 juillet 2020 d'un montant de 200 K€ à Cryo Pur, au taux d'intérêt de 1,25%, avec une franchise en capital d'une durée initiale de 12 mois, prorogée de 12 mois complémentaire suivant option de la Société du 2 avril 2021 prévoyant un apurement intégral au mois d'octobre 2022.

Cryo Pur a obtenu de la banque un accord sur le réaménagement du PGE avec une franchise complémentaire du remboursement du capital d'une durée de 12 mois devant prendre fin en août 2023.

En tenant compte de ces financements, la dette financière courante et non-courante du Groupe au 31 décembre 2022 se décompose ainsi :

<b>Dettes financières courantes et non courantes</b>	<b>31 décembre 2022</b>	<b>30 juin 2022</b>
	€	€
Emprunt obligataire	34 715 000	31 060 010
Crédit bancaire	8 840 592	18 502 451
Prêt d'actionnaire (dont commissions)	0	0
Avances BPI Export	34 125	14 625
Dettes de locations IFRS 16 (dont crédit-bail)	1 611 262	764 729
Frais d'émission	-921 130	-1 480 649
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>44 279 848</b>	<b>48 861 166</b>
Emprunt obligataire	4 752 808	0
Crédit bancaire	7 486 828	4 591 502
Prêt d'actionnaire (dont commission)	0	0
Dettes sur factoring	1 048 720	2 315 282
Dettes de locations IFRS 16 (dont crédit-bail)	203 901	65 459
Concours bancaires courants	0	0
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>13 411 527</b>	<b>6 910 409</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>57 691 375</b>	<b>55 771 575</b>

La dette sur factoring correspond aux créances cédées avec recours dans le cadre du contrat de factoring clients au 31 décembre 2022 pour 1 M€ (entité Gazonor).

## 4. AUTRES NOTES D'INFORMATION

### 4.1. Flux de trésorerie

La variation du besoin en fonds de roulement au cours des premiers semestres des exercices 2023 et 2022 présentés dans le tableau des flux de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

Variation du BFR	31 décembre 2022	30 juin 2022
	€	€
Stocks	85 262	56 446
Créances clients	-1 838 332	-6 809 658
Dettes fournisseurs	-68 328	-1 350 284
Autres actifs d'exploitation, retraitements	-537 658	-103 340
<b>Variation du BFR d'exploitation</b>	<b>-2 359 057</b>	<b>-8 206 836</b>
Autres actifs	216 500	1 115 364
Autres passifs	-3 509 183	-807 250
<b>Variation du BFR - autres actifs et passifs</b>	<b>-3 292 684</b>	<b>308 114</b>
<b>Variation du BFR global</b>	<b>-5 651 740</b>	<b>-7 898 722</b>

### 4.2. Engagements sur contrats de location

#### Contrats de location immobilière hors champ de la norme IFRS 16

FDE est engagée dans des contrats de bail portant sur des terrains et parcelles situées en région Lorraine, conclu avec des propriétaires particuliers et ce pour de très longues durées (échéance maximale 2091) avec néanmoins possibilité de dénonciation.

Les engagements correspondants s'élevant à 2.517 K€ sur l'ensemble de la durée possible de location, sans évolution significative par rapport au 30 juin 2022 (2.479 K€).

### 4.3. Autres engagements

#### Engagements sur dettes financières

Les dettes financières courantes et non-courantes accordées au Groupe au 31 décembre 2022 présentent les engagements et garanties suivantes :

*Crédit bancaire conjoint Landesbank SAAR - Bpifrance Financement (6,4 M€) :*

- Gage de meubles corporels consenti par la société Gazonor en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due au titre du financement concerné. Ce gage concerne le matériel et équipement mentionné dans le contrat de financement, soit 6 unités de production de chaleur et d'énergie de type Jenbacher JGC 420 GS et 2 unités de compression de gaz de type Aerzen (RKR).
- Cautionnement personnel et solidaire donné par Gazonor Holding à la sureté de toute somme due et à devoir par Gazonor.
- Nantissement du compte de réserve d'un montant de 725 K€ au bénéfice des prêteurs en garantie des obligations de paiement et de remboursement de toute somme due.
- Affectation hypothécaire en premier rang et sans concurrence au profit des prêteurs à hauteur de 50 K€ en principal et 10 K€ en frais et accessoires sur les terrains de la société Gazonor (terrains sur lesquels sont situés les quatre sites d'exploitation et de production du gaz et les installations de traitement et de compression du gaz de mine).

*Crédit bancaire Bpifrance Financement (1,34 M€) :*

- Gage de meubles corporels sans dépossession par Gazonor au profit de Bpifrance en premier rang du matériel financé, à savoir trois moteurs électriques de type Siemens 1LA 690V 1500 TR/MIN et système de variation électronique de vitesse Siemens G150 12pulses 690V installés sur le site d'Avion.
- Caution solidaire donné par FDE à hauteur de 1,34 M€ pendant toute la durée de financement.
- Participation en risque de la garantie Bpifrance Financement à hauteur de 40% dans le cadre du fonds national de garantie « Développement Cas/Cas 2019 ».

*Crédits bancaires ING (2,9 M€ pour Anderlues 1 et 3,6 M€ pour Anderlues 2) :*

- Prise en gage du solde créditeur du DSRA.
- Nantissement au profit d'ING de toutes les créances résultant du fonctionnement du projet, soit et sans y être limité : le permis d'exploitation, le contrat de vente d'électricité et de certificats verts, le contrat de service et de maintenance, les polices d'assurance.
- Engagement de poursuite de location de FDE en cas de défaut de Gazonor Benelux et à la première demande d'ING.

*Crédit-bail Finamur:*

- Nantissement au profit du bailleur, soit la société Finamur, des éléments incorporels résultant à son profit du contrat de crédit-bail et le bénéfice de la promesse de vente tel qu'il est stipulé dans le contrat notarié. Au moyen de ce nantissement, Finamur aura et exercera sur les différents éléments du crédit-bail tous les droits, actions et privilèges conférés par la loi aux créanciers nantis.

*Crédit bancaire La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe (1,3 M€) :*

- Hypothèque du Bail Emphytéotique du terrain d'assiette des installations
- Gage sans dépossession sur les équipements et matériels de la centrale
- Cession de créances professionnelles (convention de fourniture de chaleur, contrat de service, contrat d'assurance)
- Nantissement de comptes titres financiers des actionnaires
- Gage espèce DSCRA (3 mois du service de la dette)
- Blocage des comptes courants d'associés ouvert dans les livres de l'Emprunteur à hauteur d'un montant de 700 000 €.

*Emprunt obligataire EDRAM (25+20 M€):*

- Suretés sur les comptes bancaires dédiés de LFDE International et des sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun et EG NPC au 31 décembre 2022)
- Suretés sur les titres des sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun et EG NPC au 31 décembre 2022)
- Suretés sur les prêts intragroupe dédiés entre LFDE International et les sociétés financées par les obligations (Gazonor Benelux, Greenhill, FalkenSun et EG NPC au 31 décembre 2022)



## Engagements financiers sur permis

Le tableau ci-dessous décrit les engagements financiers souscrits par le Groupe à l'égard de trois principaux permis actuellement détenus par le Groupe et présentant des investissements et frais d'exploration comptabilisés au 31 décembre 2022 :

Engagements sur Permis Exclusifs de Recherche	Engagements financiers initiaux	Investissements réalisés	Engagements résiduels
	€	€	€
Bleue Lorraine	7 700 000	42 074 045	<i>néant</i>
Bleue Lorraine Sud	7 250 000	303 573	6 946 427
La Folie de Paris	5 400 000	2 000 513	3 399 487

Chaque permis d'exploration accordé au Groupe comprend des engagements financiers en termes de dépenses d'exploration devant être engagées au cours de la durée du permis et servant d'éléments d'appréciation à un potentiel renouvellement de la part de l'Etat. Par ailleurs, il est important de préciser que les dépenses comptabilisées sur le PER de Bleue Lorraine concernent également des études sur les architectures de puits, la qualité et résistance d'équipements et d'outils de forage et les caractéristiques des charbons lorrains qui peuvent être utiles pour le PER Bleue Lorraine Sud.

Le permis Bleue Lorraine a fait l'objet d'une demande de concession en novembre 2018 tandis que le permis La Folie de Paris avait été renouvelé jusqu'au 7 août 2021, une demande de prolongation exceptionnelle ayant été déposée. Ces permis sont en rejet implicite avec des recours gracieux en cours.

### 4.4. Engagements d'achat d'immobilisations corporelles

Le montant des engagements au 31 décembre 2022 sur commandes fermes (notamment pour les développements du groupe à venir) est de 3.423 K€ HT.

### 4.5. Parties liées

Dans le cadre de ses activités, le Groupe FDE est engagé dans un certain nombre de transactions avec des personnes ou entités considérées comme étant des parties liées sur le premier semestre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les montants découlant de ces transactions et comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-dessous.

Transactions conclues avec des parties liées	31 décembre 2022
	€
Prestations NextGen Energy Limited	90 000
<b>Prestations de services - charge</b>	<b>90 000</b>
Intérêts sur emprunt NextGen Energy Limited	0
Intérêts sur emprunt actionnaire	0
<b>Charge d'intérêts</b>	<b>0</b>

## Relations avec les parties liées

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, un contrat de prestation de services existe entre LFDE International et la société NEL, holding personnelle du Président de FDE, portant sur la promotion des activités de la Société notamment auprès des instances de l'Union Européenne et sur la recherche d'opérations de croissance externe et de financements. En contrepartie de ces services, LFDE International verse à la société NEL des honoraires mensuels d'un montant

de 15 K€ hors taxes soit une charge de 90 K€ comptabilisée au cours de ce semestre.

#### 4.6. Risque de liquidité, échéances des actifs et passifs

L'exposition du Groupe FDE au risque de liquidité peut être appréciée d'une part par le rapport de ses actifs courants sur ses passifs courants et d'autre part au regard de sa dette financière à moins d'un an, nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La Direction générale du Groupe FDE revoit régulièrement ses options de financement pour faire en sorte que la continuité d'exploitation soit assurée, en considération notamment de ses échéances d'actifs et passifs.

Le paragraphe « B/ Continuité d'exploitation » de la note 1.2 de la présente annexe aux comptes consolidés indique les différents éléments justifiant de cette continuité à la date de préparation des états financiers du Groupe pour ce premier semestre 2023.

Le tableau ci-dessous présente les échéances des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 décembre 2022 et au 30 Juin 2022 :

Échéances actifs et passifs - 31 décembre 2022	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants		1 329 812	428 655	1 758 466
Créances clients	10 600 517			10 600 517
Autres créances, dont CCA	4 608 254			4 608 254
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 642 136			26 642 136
Dettes financières (hors frais étalés)	-13 411 527	-11 298 336	-32 981 512	-57 691 375
Dettes fournisseurs	-6 890 000			-6 890 000
Autres passifs	-7 063 033	-1 173 165		-8 236 198
<b>Montants nets par échéance - 31 décembre 2021</b>	<b>14 486 349</b>	<b>-11 141 690</b>	<b>-32 552 857</b>	<b>-29 208 199</b>

Échéances actifs et passifs - 30 Juin 2022	A 1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
	€	€	€	€
Actifs financiers non courants		1 328 062	490 652	1 818 714
Créances clients	8 762 185			8 762 185
Autres créances, dont CCA	4 623 150			4 623 150
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23 985 203			23 985 203
Dettes financières (hors frais étalés)	-6 910 409	-22 056 427	-26 804 739	-55 771 575
Dettes fournisseurs	-8 366 443			-8 366 443
Autres passifs	-7 720 179	-1 563 750		-9 283 930
<b>Montants nets par échéance - 30 juin 2022</b>	<b>14 373 507</b>	<b>-22 292 115</b>	<b>-26 314 087</b>	<b>-34 232 696</b>

Le montant des dettes fournisseurs au 31 décembre 2022 comprend notamment un montant en litige de 1,4 M€ envers Entrepose Drilling.

#### 4.7. Litiges et procédures juridiques en cours

A la date de préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le Groupe est engagé dans divers litiges et procédures.

- (i) Un litige oppose FDE à la société Entrepose Drilling SAS et concerne les services de forage et les prestations facturées par cette société pour la campagne de forage de Lachambre. La société considère que les déficiences du matériel de forage mis en œuvre par Entrepose Drilling n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour ce forage et que ces déficiences ont retardé la campagne de forage de la Société et lui ont causé un préjudice important qui justifie la suspension du paiement des dernières factures relatives à ce forage. Entrepose Drilling conteste cette position de la Société et avait engagé une procédure de référé pour obtenir le paiement de ces factures ainsi que d'indemnités de résiliation du contrat signé avec FDE. Le montant total demandé se montait à 3.041 K€ hors taxes. La Société contestait ce fait, imputant la résiliation

de ce contrat à Entrepose Drilling elle-même. Le 8 septembre 2017, le Tribunal de commerce de Paris, statuant en la forme des référés, a condamné la Société à payer à Entrepose Drilling la somme de 984 K€ hors taxes, décision exécutée.

Entrepose Drilling a engagé un contentieux au fond devant le Tribunal de commerce de Paris pour les factures dont le paiement a été rejeté par le Tribunal statuant en la forme des référés, portant sur un solde de factures de 2.067 K€ hors taxes. La Société a formulé quant à elle une demande reconventionnelle pour l'indemnisation des préjudices du fait des déficiences des prestations de forage fournies par Entrepose Drilling et de la résiliation abusive par cette dernière du contrat la liant à FDE. Dans ce cadre, les conclusions récapitulatives ont été déposées auprès du Tribunal de commerce de Paris le 21 février 2019 par FDE, sur base d'un rapport d'expertise de M. Pierre Gié, la Société demandant ainsi un montant de 6.337 K€ ainsi que la restitution des sommes déjà versées dans le cadre du contrat initial (soit 1.184 K€ payé en exécution de l'ordonnance de référé du 8 septembre 2017 et 1.381 K€ versé en règlement de factures dans le cadre du contrat résolu).

L'assureur de responsabilité d'Entrepose Drilling, HDI Global SE, a contesté les FDE conclusions de FDE via notamment un rapport d'expertise du cabinet Erget. En décembre 2019, FDE a assigné en intervention forcée Entrepose Group, la société mère d'Entrepose Drilling. Entrepose Drilling a proposé un accord amiable, FDE a fait une contreproposition mais ces discussions n'ont pas abouti à une transaction. L'affaire a été plaidée le 3 juin 2021.

Le Tribunal de commerce de Paris a rendu sa décision le 1<sup>er</sup> octobre 2021 a partiellement fait droit aux demandes d'Entrepose Drilling (qui réclamait 2,1 M€ hors taxes) et condamne FDE à payer 865 K€ (plus intérêts au taux légal depuis mai 2018) avec exécution provisoire du jugement.

Sur l'exercice clos au 30 juin 2022, FDE a payé un montant de 946 K€ correspondant au montant de la condamnation, à Entrepose Drilling tout en contestant le décompte total de 1,1 M€ réclamé par Entrepose Drilling, lequel inclus la TVA, à tort selon FDE. Une audience a eu lieu le 15 janvier 2022 devant le Juge de l'exécution du Tribunal de commerce de Metz pour statuer sur cette demande et le montant des astreintes réclamées par Entrepose Drilling.

FDE a fait appel des jugements rendus le 1<sup>er</sup> octobre 2021, devant la Cour d'appel de Paris, la procédure est en cours et Entrepose Drilling (maintenant dénommée Arverne Driling) a produit ses conclusions dans la procédure d'appel en juillet 2022. FDE a transmis ses conclusions le 20 juillet 2022 et est en attente de nouvelles écritures.

Dans le cadre d'une procédure devant le Premier Président de la Cour d'appel de Paris, FDE a obtenu de l'ancien actionnaire d'Arverne Driling, Entrepose Group, une garantie de remboursement des sommes payées par FDE au titre du jugement de première instance dans le cas où FDE obtiendrait gain de cause en appel et où Arverne Driling ferait défaut sur ce remboursement.

- (ii) Gazonor, filiale de FDE, subit depuis mi-2019 des restrictions significatives à ses injections de gaz de mine sur le réseau de transport du gaz de GRTgaz. En dépit d'échanges sur ces difficultés avec GRTgaz et d'un courrier de mise en demeure en date du 16 septembre 2019, ces limitations d'injection ont perduré.

Gazonor a engagé une procédure de règlement de différends devant le CoRDIS contre la société GRTgaz par une saisine en date du 15 mars 2021. Gazonor considère que le comportement de GRTgaz consistant à restreindre les injections de gaz de mine sur

le réseau de transport de gaz constitue une entrave caractérisée à son droit d'accéder effectivement à ce réseau de transport tel que prévu par la loi. Elle a donc demandé au CoRDIS d'ordonner à GRTgaz de proposer une modification du contrat conclu avec Gazonor afin de garantir l'ouverture permanente du mélangeur de gaz de mine avec un point consigne débit minimum, avec des pénalités en cas de violation de cette obligation, et de fournir les informations sur les volumes injectables mensuels de gaz de mine sur le réseau afin de permettre l'anticipation des fluctuations d'injection.

GRTgaz conteste en substance que ces limitations d'injection, qu'elle justifie par ses contraintes d'exploitation et par un plan de conversion du gaz imposé par les pouvoirs publics, qualifient une violation du droit d'accès effectif au réseau de Gazonor.

Le CoRDIS a rendu une décision en date du 4 novembre 2021 rejetant la demande de Gazonor de garantir l'ouverture permanente du mélangeur de gaz de mine tout en faisant partiellement droit à la demande d'information de Gazonor en imposant à GRTgaz de fournir des estimations sur les volumes injectables mensuels de gaz de mine sur le réseau.

Gazonor a formé un recours contre cette décision le 8 décembre 2021 et a déposé son exposé complet des moyens le 7 janvier 2022, afin que la Cour d'appel réforme la décision et fasse droit aux demandes de Gazonor formulées devant le CoRDIS, et condamne GRTgaz à verser la somme de 100.000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

GRTgaz demande à la cour de rejeter les demandes de Gazonor et de condamner cette dernière à lui verser la somme de 100.000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

L'audience de plaidoirie devant la Cour d'appel se tiendra le 15 juin 2023, l'arrêt de la Cour étant usuellement rendu entre 2 et 6 mois après cette audience de plaidoirie.

Gazonor a également assigné GRTgaz devant le Tribunal de commerce de Nanterre par un acte en date du 22 mars 2021. Gazonor considère que le comportement de GRTgaz consistant à restreindre les injections de gaz de mine sur le réseau de transport de gaz et de refuser de transmettre certaines informations qualifie des violations des obligations du contrat d'injection conclu entre les parties.

Dans ses dernières conclusions régularisées le 4 janvier 2023, Gazonor demande au Tribunal de commerce de Nanterre de condamner GRTgaz à payer une somme totale de 3.310.000 € à parfaire, afin de réparer le préjudice directement lié à ces manquements contractuels ainsi qu'une somme de 100.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

GRTgaz conteste avoir manqué à ses obligations contractuelles et a conclu au rejet des demandes de Gazonor, demandant également au Tribunal de condamner cette dernière au paiement d'une somme de 100.000 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile

GRTgaz doit répondre aux dernières conclusions régularisées par Gazonor le 15 mars prochain. Une audience de plaidoirie sera fixée dans les prochains mois, et la décision rendue usuellement entre un et trois mois après l'audience de plaidoirie.

- (iii) Suite à l'acquisition de Cryo Pur le 31 décembre 2021 auprès des fonds d'investissement Xerys, FDE a soulevé différentes difficultés et anomalies de gestion de Xérys, refusant en conséquence de payer le prix d'acquisition de 2,5 M€.

Le 11 février 2022, Xerys a assigné FDE pour paiement du prix et le 28 février 2022, FDE a assigné au fond Xérys en annulation de la vente / indemnisation pour dol. Par une ordonnance de référé rendue le 15 avril 2022, le Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à la demande de Xérys. FDE a exécuté cette décision et réglé le prix de vente du aux entités de Xérys en avril 2022, ne demandant plus l'annulation de la vente.

La procédure au fond engagée par FDE contre Xerys devant le Tribunal de commerce de Paris se poursuit, FDE a répondu par des conclusions en date du 15 décembre 2022 et Xerys a répondu par de nouvelles conclusions le 23 février 2023.

#### 4.8. Information sectorielle

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne, articulée autour des indicateurs de coûts de prospection, de production et d'EBITDA par secteur opérationnel. Sur cette base, l'activité du Groupe est regroupée en trois secteurs opérationnels et qui se caractérisent par un modèle différent en termes d'exploitation et de valorisation du gaz. Les secteurs opérationnels sont les suivants au 31 décembre 2022:

- Exploitation et valorisation du gaz de charbon (Moselle - Grand Est) : prospection, certification de réserves de gaz de charbon et récupération de ce gaz pour une valorisation en circuits courts.
- Exploitation et valorisation du gaz de mine (Pas-de-Calais - Hauts de France / Anderlues - Belgique) : captage de gaz issu des mines et valorisation sous forme de gaz, d'électricité ou de chaleur.
- Exploitation et valorisation de l'énergie solaire (Grand Est) : installation et exploitation d'une centrale solaire thermique (Cellcius) et d'un champ photovoltaïque (Falkensun).
- Autres secteurs : inclut Cryo Pur dont l'activité est de concevoir, fabriquer, commercialiser et opérer une gamme d'équipements qui intègrent l'épuration du biogaz par cryogénie et la liquéfaction du biométhane et du Bio- CO<sub>2</sub>

Les tableaux suivants présentent, par secteur, les informations sur le chiffre d'affaires et les informations relatives aux principaux actifs d'exploration et concessions de production détenus par le Groupe au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2022. Les indicateurs de résultat opérationnel et d'EBITDA ne font pas l'objet d'une analyse sectorielle par la Direction générale du Groupe.

Au 31 décembre 2022	Gaz de charbon	Gaz de mines	Solaire	Autres secteur	Total Consolidé
	€	€	€	€	€
Chiffre d'affaires		20 702 606	81 616	561 784	21 346 006
Ecart d'acquisition		47 848		4 526 164	4 574 012
Droits miniers		24 088 742			24 088 742
Actifs corporels et incorporels, hors remise en état	43 140 937	22 779 507	9 911 848	4 028 146	79 860 438
Flux d'investissement	149 859	3 562 427	2 377 718	15 133	6 105 138

Au 30 juin 2022	Gaz de charbon	Gaz de mines	Solaire	Autres secteur	Total Consolidé
	€	€	€	€	€
Chiffre d'affaires		24 896 750	154 354	1 169 342	26 220 447
Ecart d'acquisition		47 848		5 711 008	5 758 856
Droits miniers		24 261 443			24 261 443
Actifs corporels et incorporels, hors remise en état	42 921 172	20 289 187	7 774 771	2 090 148	73 075 278
Flux d'investissement	374 886	5 152 253	5 965 474		11 492 612

Les flux d'investissement tiennent compte des opérations de crédit-bail par FDE (gaz de charbon).

Par zone géographique au 31 décembre 2022, le secteur hors France concerne l'activité d'exploitation et valorisation du gaz de mine en Belgique et les activités Cryo Pur. Cette zone présente un chiffre d'affaires sur ce semestre de 6,7 M€ et des investissements corporels de 1,2 M€.

#### 4.9. Evènements postérieurs à la clôture

En janvier 2023, Gazonor Holding a remboursé par anticipation son emprunt obligataire de 3 M€ souscrit en janvier 2018 par CAP 3RI, société d'investissement dédiée à la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France.

#### 4.10. Périmètre de consolidation

<b>Sociétés consolidées - 31 décembre 2022</b>	<b>Pays</b>	<b>% contrôle</b>	<b>% intérêt</b>
La Française de l'Energie S.A.	<i>France</i>	Société mère	Société mère
Cellcius S.A.S.	<i>France</i>	100%	51%
Concorde Energie Paris S.A.R.L.	<i>France</i>	100%	100%
Concorde Energy Inc.	<i>Etats-Unis</i>	100%	100%
Cryo Pur S.A.S.	<i>France</i>	100%	96%
EG Lorraine S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
EG NPC S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
FalkenSun S.A.S.	<i>France</i>	100%	75%
Gazonor Benelux S.A.	<i>Belgique</i>	100%	100%
Gazonor Béthune S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
Gazonor Holding S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
Gazonor S.A.S.	<i>France</i>	100%	100%
Greenhill S.A.	<i>Belgique</i>	100%	100%
LFDE International S.A.R.L.	<i>Luxembourg</i>	100%	100%

Comme rappelé dans la note 1.1 de cette annexe, le périmètre de consolidation n'a pas évolué sur ce semestre par rapport au 30 juin 2022.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

LA FRANCAISE DE L'ENERGIE  
Avenue du district  
57380 PONTPIERRE

Période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022  
Le 31 mars 2023

## **BDO Paris**

Société d'expertise comptable inscrite au  
Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-  
France

Société de commissariat aux comptes  
inscrite sur la liste nationale des  
commissaires aux comptes, rattachée à la  
CRCC de Paris

RCS Paris B 480 307 131 00056

SAS au capital de 3 000 000 euros

## **MAZARS**

Société anonyme d'expertise comptable et  
de commissariat aux comptes

Société inscrite sur la liste nationale des  
commissaires aux comptes, rattachée à la  
CRCC de Colmar

RCS Strasbourg 348 600 990

Capital de 400 000 euros

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société LA FRANCAISE DE L'ENERGIE, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives



obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **II - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Paris et Strasbourg, le 31 mars 2023,

BDO Paris  
Représenté par Sébastien HAAS  
Associé

A blue ink signature in cursive script, appearing to be the name 'Sébastien HAAS'.

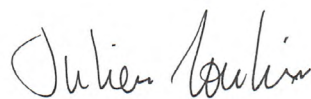
MAZARS  
Représenté par Laurence Fournier  
Associée

A blue ink signature in cursive script, appearing to be the name 'Laurence Fournier'.

# DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Pontpierre, le 31 mars 2023,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Moulin'.

**Julien MOULIN**  
Président



**FDE**

Local energy,  
positive impact



Société anonyme au capital social de 5.182.604 euros

Siège social: Avenue du District, 57380 Pontpierre

501 152 193 RCS Metz